

NOTICE ANNUELLE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

26 février 2026

Table des matières

1. Structure de l'entreprise	5
1.1. Constitution et adresse de la société	5
1.2. Filiales	5
2. Développement général de l'activité	7
3. Description de l'activité	11
3.1. Dispositions générales	11
3.2. Carnet de commandes	13
3.3. Facteurs de risque	13
3.4. Nombre d'employés	14
3.5. Politiques sociales et autres politiques importantes : Les valeurs qui nous animent	14
4. Dividendes	17
5. Description de la structure du capital	17
6. Marché pour la négociation des titres	21
7. Administrateurs et dirigeants	22
7.1 Administrateurs	22
7.2 Comité d'audit et de risque	23
7.3 Dirigeants	26
8. Poursuites judiciaires	28
9. Participations des dirigeants et d'autres personnes dans d'importantes transactions	28
10. Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	28
11. Contrats importants	29
12. Intérêts des experts	29
13. Renseignements complémentaires	29
Annexe « A » - Mandat du comité d'audit et de risque	A-1

Interprétation

Dans la présente notice annuelle (la « **notice annuelle** »), les termes « Société », « AtkinsRéalis », « nous » et « notre » désignent, selon le contexte, le Groupe AtkinsRéalis inc. et la totalité ou certains de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales, ou le Groupe AtkinsRéalis inc., ou l'un ou plusieurs de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales.

Sauf indication contraire, les montants en dollars qui figurent dans la présente notice annuelle sont libellés en dollars canadiens, ou « \$ ».

Sauf indication contraire expresse dans les présentes, les renseignements ou les documents trouvés sur notre site Internet mentionnés dans la présente notice annuelle n'en font pas partie et n'y sont pas intégrés par renvoi.

Sauf indication contraire, tous les renseignements qui figurent dans la présente notice annuelle sont fournis en date du 31 décembre 2025.

CANDU^{MD} est une marque déposée d'Énergie atomique du Canada limitée, utilisée sous licence exclusive par CANDU Énergie inc., une filiale de la Société.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans la présente notice annuelle faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « objectif », « perspectives », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévisions », « prévoir », « probable », « projeter », « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle et dans les autres documents d'information publics de la Société se rapportent aux résultats économiques et à la situation financière futurs de la Société, de même qu'aux objectifs et cibles de la Société, qui comprennent les prévisions et les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Société. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : (i) les dépenses d'investissement, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, et les pertes futurs, les provisions relatives aux demandes d'indemnisation et les révisions des prévisions de coûts spécifiques au projet ou au contrat, et les projets à venir et les possibilités d'importants contrats futurs, notamment dans le secteur Énergie nucléaire, (ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuges des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans la présente notice annuelle et les autres documents d'information publics de la Société sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 26 février 2026. Les hypothèses sont posées tout au long de ce rapport de gestion daté du 26 février 2026 (le « **rapport de gestion 2025** ») (particulièrement dans les sections « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats »). Les hypothèses à l'égard des prévisions de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Société sont fondées sur le plan stratégique actuel de la Société, sa présence géographique, ses branches d'activité et l'étendue et la portée globales de ses activités.

Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque incluent, sans s'y limiter, des questions liées à des éléments tels que : (a) octroi des contrats et calendrier; (b) passif sur contrats

et risque lié à l'exécution; (c) carnet de commandes et contrats comportant des clauses de résiliation pour raisons de commodité; (d) concurrence; (e) compétence du personnel; (f) activités mondiales; (g) risques liés au secteur Énergie nucléaire de la Société; (h) activités de recherche et développement et investissements connexes; (i) acquisition et intégration d'entreprises; (j) cession ou vente d'actifs importants; (k) dépendance envers des tiers; (l) perturbations de la chaîne d'approvisionnement; (m) coentreprises et partenariats; (n) cybersécurité, systèmes et données informatiques et conformité aux lois sur la protection de la vie privée; (o) intelligence artificielle (« **IA** ») et autres technologies novatrices; (p) statut de fournisseur de services auprès d'organismes publics; (q) orientation stratégique; (r) responsabilité professionnelle ou responsabilité pour des services défectueux; (s) indemnités et pénalités pécuniaires relatives aux rapports et aux opinions techniques et professionnels; (t) lacunes dans la protection d'assurance; (u) santé et sécurité; (v) arrêts de travail, négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre; (w) épidémies, pandémies et autres crises sanitaires; (x) changements climatiques à l'échelle mondiale, conditions météorologiques extrêmes et effet des catastrophes naturelles ou autres; (y) enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance; (z) propriété intellectuelle; (aa) participations dans des investissements; (bb) contrats clés en main à prix forfaitaire (« **CMPF** »); (cc) liquidités et situation financière; (dd) endettement; (ee) incidence des résultats d'exploitation et du niveau d'endettement sur la situation financière; (ff) dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette; (gg) dividendes; (hh) obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite; (ii) besoins en fonds de roulement; (jj) recouvrement auprès des clients; (kk) dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles et corporelles; (ll) incidence sur la Société des poursuites judiciaires et réglementaires, des enquêtes et des règlements relatifs aux litiges; (mm) inconduite ou non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire; (nn) réputation de la Société; (oo) limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société; (pp) cadre réglementaire; (qq) conjoncture économique mondiale; (rr) inflation; (ss) fluctuations dans les prix des marchandises; et (tt) impôts sur le résultat.

La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion 2025 déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com ou sur le site Internet de la Société au www.atkinsrealis.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

La Société peut, de temps à autre, formuler verbalement des énoncés prospectifs. La Société recommande de tenir compte des paragraphes qui précèdent et des facteurs de risque décrits dans le rapport de gestion 2025 pour une description de certains facteurs susceptibles de causer un écart significatif entre les résultats réels de la Société et ceux envisagés dans les énoncés prospectifs formulés verbalement. Les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle reflètent les attentes de la Société au 26 février 2026, date à laquelle le conseil d'administration de la Société (le « **conseil d'administration** ») a approuvé la présente notice annuelle, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs ou cette information prospective, qu'ils soient formulés par écrit ou verbalement, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent. L'information prospective et les énoncés prospectifs figurant aux présentes sont formulés sous réserve de cette mise en garde dans leur intégralité.

1. Structure de l'entreprise

1.1. Constitution et adresse de la société

Groupe AtkinsRéalis inc. a été constituée en vertu des lois du Canada le 18 mai 1967 et a été prorogée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 24 mars 1980. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, notamment aux fins suivantes : fractionner ses actions en circulation à raison de trois pour une, modifier sa dénomination sociale, créer de nouvelles catégories d'actions et remanier son capital social en circulation, changer le nombre maximal d'administrateurs, ajouter une exigence prévoyant qu'au moins les deux tiers des administrateurs ne seront pas des employés de la Société ou de ses sociétés affiliées, modifier la désignation des actions à droit de vote subalterne de catégorie A comme des actions ordinaires et donner au conseil d'administration la permission de nommer un ou plusieurs administrateurs supplémentaires dont le mandat expire à la clôture de l'assemblée annuelle suivante des actionnaires, à condition que le nombre total des administrateurs ainsi nommés n'excède pas le tiers du nombre des administrateurs élus à l'assemblée annuelle précédente des actionnaires, et la possibilité de tenir des assemblées des actionnaires et des administrateurs entièrement par voie téléphonique ou électronique ou par tout autre moyen de communication. Le 16 mai 2024, à la suite de l'approbation des actionnaires à son assemblée annuelle des actionnaires, la Société a modifié ses statuts pour changer sa dénomination sociale, autrefois « Groupe SNC-Lavalin inc. », pour « Groupe AtkinsRéalis inc. ».

Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3.

1.2. Filiales

Les principales filiales de la Société au 31 décembre 2025, leur pays de constitution ou de formation et le pourcentage d'actions à droit de vote ou d'autres participations détenues en propriété véritable par la Société ou sur lesquelles elle exerce un contrôle ou à la haute main, directement ou indirectement, étaient les suivantes :

Filiale	% de détention au 31 décembre 2025	Pays
Atkins US Holdings Inc.	100	États-Unis
AtkinsRealis Asia Limited	100	Chine
AtkinsRealis Brasil Ltda.	100	Brésil
AtkinsRéalis Canada inc.	100	Canada
AtkinsRéalis Capital inc.	100	Canada
AtkinsRéalis Construction (Pacific) inc.	100	Canada
AtkinsRealis Energy Federal EPC Inc. (auparavant, Atkins Energy Federal EPC, Inc.)	100	États-Unis
AtkinsRéalis (GB) Holdings Limited	100	Royaume-Uni
AtkinsRéalis (GBL) Limited	100	Royaume-Uni
AtkinsRéalis Highway Holding inc.	100	Canada
AtkinsRéalis International Holdings Limited	100	Royaume-Uni
AtkinsRéalis Investments inc.	100	Canada
AtkinsRéalis Ireland Limited	100	Irlande
AtkinsRéalis Grands Projets inc.	100	Canada
AtkinsRealis Nuclear Secured LLC	100	États-Unis
AtkinsRéalis Operations & Maintenance inc.	100	Canada
AtkinsRéalis PPS Limited	100	Royaume-Uni
AtkinsRéalis Rail & Transit Limited	100	Royaume-Uni
AtkinsRéalis UK International Limited	100	Royaume-Uni
AtkinsRéalis UK Limited	100	Royaume-Uni
AtkinsRealis USA Holdings LLC	100	États-Unis
AtkinsRealis USA Inc.	100	États-Unis

Filiale	% de détention au 31 décembre 2025	Pays
AtkinsRéalis (WS) Limited	100	Royaume-Uni
Candu Energy inc.	100	Canada
David Evans and Associates, Inc.	70	États-Unis
Faithful+Gould Saudi Arabia Limited ⁽¹⁾	51	Arabie saoudite
Isotek Systems, LLC	100	États-Unis
Linxon India Private Limited	51	Inde
Linxon Pvt Ltd	51	Royaume-Uni
Linxon Saudi Arabia Co. Ltd	51	Arabie saoudite
Linxon Sweden AB	51	Suède
Linxon Switzerland Ltd	51	Suisse
Linxon UK Ltd	51	Royaume-Uni
Linxon US LLC	51	États-Unis
Protrans BC Operations Ltd.	100	Canada
SNC Lavalin Algerie EURL	100	Algérie
SNC Lavalin Arabia Co. Ltd. (L.L.C.)	100	Arabie saoudite
SNC-Lavalin ATP inc.	100	Canada
SNC-Lavalin Europe B.V.	100	Pays-Bas
SNC-Lavalin International inc.	100	Canada
SNC-Lavalin International S.A.S.	100	France
SNC-Lavalin Nucléaire inc.	100	Canada
SNC-Lavalin Romania S.A.	100	Roumanie
The SNC-Lavalin Corporation	100	États-Unis
TransitNEXT General Partnership	100	Canada
WS Atkins & Partners Overseas	100	Royaume-Uni
WS Atkins & Partners Overseas Engineering Consultants ⁽²⁾	75	Arabie saoudite

(1) Bien que la participation de la Société dans cette entité soit de 51 %, la répartition du résultat net entre les deux actionnaires a été déterminée sur la base de certaines ententes contractuelles.

(2) Bien que la participation de la Société dans cette entité soit de 75 %, la répartition du résultat net entre les deux actionnaires a été déterminée sur la base de certaines ententes contractuelles.

D'autres filiales directes et indirectes de la Société qui (i) détiennent, individuellement, 10 % ou moins et, collectivement, 20 % ou moins de l'actif consolidé de la Société et (ii) génèrent, individuellement, 10 % ou moins et, collectivement, 20 % ou moins du chiffre d'affaires et des produits d'exploitation consolidés de la Société, dans chaque cas, au 31 décembre 2025 et pour l'exercice terminé à cette date, ont été intentionnellement omises.

2. Développement général de l'activité

Les faits saillants ayant trait au développement des affaires de la Société au cours des trois dernières années sont décrits ci-dessous.

Faits saillants de 2025

Changements au sein de la haute direction

Philip Hoare a quitté son poste de chef des opérations en août 2025. Pour que les activités essentielles du bureau du chef des opérations soient prises en charge et que leur continuité soit assurée, Louis G. Véronneau a été nommé chef des opérations de la Société, avec entrée en fonction le 25 août 2025 et Kate Kenny a été nommée chef de la croissance, avec entrée en fonction le 1^{er} septembre 2025.

À compter du 1^{er} mars 2025, la Société a mis en place plusieurs changements clés au sein de son équipe de haute direction pour renforcer davantage sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie « Offrir l'excellence, stimuler la croissance ». Chris Ball, auparavant chef des opérations pour le secteur nucléaire, a été nommé président, Royaume-Uni et Irlande. Richard Robinson, qui occupait précédemment le poste de président, Royaume-Uni et Irlande, a été nommé président, Asie, Moyen-Orient et Australie (AMOA). Joël Taché, précédemment vice-président principal, finances, affaires commerciales et gestion des risques du secteur nucléaire mondiale, a été nommé chef de la gestion des risques. Il succède ainsi à Nigel W.M. White, qui a été nommé chef des opérations, Énergie nucléaire.

Transactions

Acquisition de la société australienne d'expertise-conseil en ingénierie ADG Engineers

Le 1^{er} décembre 2025, la Société a annoncé son acquisition d'ADG Capital Pty Ltd. (« **ADG** »), une entreprise australienne de services-conseils en ingénierie spécialisée en génie civil et des structures, en services de construction et en services-conseils numériques. L'ajout d'environ 250 professionnels d'ADG à l'équipe existante de la Société crée un bassin accru de ressources pour tirer parti des importants programmes d'investissement de l'Australie dans les infrastructures et d'autres marchés finaux à forte croissance comme la défense ainsi que l'énergie et l'énergie renouvelable, pour lesquels les capacités de la Société ne sont plus à démontrer.

Acquisition de la société américaine C2AE Architecture and Engineering

Le 10 novembre 2025, la Société a annoncé l'acquisition de Capital Consultants, Inc., qui exerce ses activités sous le nom de C2AE. Il s'agit d'une entreprise d'architecture et d'ingénierie située au Michigan qui exploite huit emplacements et compte environ 120 professionnels au Michigan et dans le nord de l'État de New York. Cette acquisition témoigne de l'engagement de la Société à accélérer sa croissance aux États-Unis.

Vente de la participation restante de 6,76 % de la Société dans Autoroute 407 ETR

Le 13 mars 2025, AtkinsRéalis a annoncé qu'elle avait conclu une convention d'achat d'actions (la « **convention d'achat d'actions visant la 407** ») et une convention d'options de vente et d'achat (la « **convention d'options de vente et d'achat** ») avec (i) une filiale de Ferrovial SE et (ii) une filiale de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada visant la vente de la totalité de sa participation restante de 6,76 % dans les actions de 407 International inc. (« **Autoroute 407 ETR** ») pour un produit brut total d'environ 2,6 milliards \$. L'opération a été conclue en juin 2025.

Acquisition d'une participation de 70 % dans la société David Evans Enterprises, Inc.

Le 18 février 2025, la Société a annoncé la conclusion d'une entente définitive pour acquérir une participation de 70 % dans David Evans Enterprises, Inc., la société mère de David Evans and Associates, Inc. (collectivement, « **David Evans** »), avec une voie claire vers la propriété complète dans un délai convenu et défini. David Evans est une entreprise de services d'ingénierie et de dotation en personnel de premier plan basée à Portland, en Oregon. L'entreprise, qui est détenue par ses employés, dessert les marchés des transports, de l'énergie, de l'eau et de l'environnement, de l'arpentage et de la géomatique, et de l'aménagement du territoire, ainsi que des services de dotation en personnel.

Divers faits nouveaux

Convention de rachat d'actions détenues par La Caisse

Le 25 juin 2025, AtkinsRéalis a annoncé avoir conclu un contrat de gré à gré avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (« **La Caisse** ») en vue du rachat, aux fins d'annulation, de 7 000 000 d'actions ordinaires de la Société détenues par La Caisse au prix de 90,87 \$ par action ordinaire, pour une contrepartie totale d'environ 636 millions \$ (le « **rachat** »).

Le prix de rachat représentait un escompte de 3 % sur le cours de clôture des actions à la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») le 25 juin 2025 et a été établi dans le cadre du rééquilibrage périodique du portefeuille de La Caisse. L'Autorité des marchés financiers a rendu une décision dispensant AtkinsRéalis des obligations liées aux offres publiques de rachat prévues par la législation en valeurs mobilières, dans le cadre du rachat. Après le rachat, La Caisse détenait environ 27,4 millions d'actions ordinaires, ce qui représente environ 16,5 % de l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 13 mars 2025, la TSX a approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société aux termes de laquelle la Société peut racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 13 945 331 de ses actions ordinaires représentant 10 % du flottant de la Société au 3 mars 2025 (l'« **offre publique de rachat de 2025** »). L'offre publique de rachat de 2025 a débuté le 17 mars 2025 et se terminera au plus tard le 16 mars 2026. La Caisse a exercé son droit de demander à la Société de racheter certaines des actions ordinaires détenues par La Caisse (le « **droit au rachat de La Caisse** ») afin de maintenir sa participation proportionnelle aussi près que possible de 19,9 % des actions ordinaires émises et en circulation, sans toutefois dépasser ce seuil. Une dispense a été accordée par la TSX en lien avec l'exercice du droit au rachat de La Caisse relativement à l'offre publique de rachat de 2025.

À la suite du rachat, la Société a cessé de racheter ses actions ordinaires détenues par La Caisse conformément à la dispense obtenue par la TSX. À cette date, la Société a racheté aux fins d'annulation un total de 3 476 178 actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2025, dont 378 658 actions ordinaires détenues par La Caisse, à un prix moyen pondéré par action ordinaire d'environ 83,09 \$.

Pour de plus amples renseignements sur le droit au rachat de La Caisse, veuillez-vous reporter à la rubrique « Contrats importants – Convention de droits de l'investisseur » de la présente notice annuelle.

Activités de financement

Modifications et retraitement de la convention de crédit de 2022

Au cours du troisième trimestre de 2025, la Société a conclu un accord avec ses prêteurs visant principalement à : (i) prolonger l'échéance de sa convention de crédit de 2022, telle qu'elle est définie ci-dessous, de mai 2027 à septembre 2030, (ii) réduire le montant de ce qui était auparavant appelé la tranche A de sa facilité de crédit renouvelable, telle qu'elle est définie ci-dessous, en vertu de laquelle les emprunts peuvent être contractés sous forme de prélèvements de liquidités et de lettres de crédit financières et non financières et crédits documentaires de 1 315,1 millions \$ à 1 250,0 millions \$, (iii) résilier la tranche B de sa facilité de crédit renouvelable en vertu de laquelle les emprunts pouvaient être contractés seulement sous forme de lettres de crédit non financières et crédits documentaires d'un montant de 438,4 millions \$, et (iv) augmenter l'émission globale maximale d'un montant de 2 000 millions \$ à 2 500 millions \$ de lettres de crédit financières, non financières et documentaires, au moyen de facilités bilatérales non engagées.

Pour de plus amples renseignements sur la convention de crédit de 2022, veuillez consulter la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com ou sur le site Internet de la Société au www.atkinsrealis.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

Remboursement du prêt de La Caisse et du emprunt à terme

Au cours du deuxième trimestre de 2025, dans le cadre de la cession de sa participation restante de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR, AtkinsRéalis a remboursé tous les emprunts en cours contractés en vertu de son prêt de La Caisse, tel qu'il est défini ci-dessous, d'un montant total en capital de 400 millions \$ et a remboursé tous les emprunts en cours contractés en vertu de son emprunt à terme d'un montant total en capital de 500 millions \$, tel qu'il est défini ci-dessous, qui faisait partie de la convention de crédit de 2022 de la Société (la « **convention de crédit de 2022** »). Le prêt de La Caisse et l'emprunt à terme ont été remboursés avant leur échéance, prévue en juillet 2026 pour le prêt de La Caisse et en mai 2027 pour l'emprunt à terme.

Pour de plus amples renseignements sur le prêt de La Caisse, l'emprunt à terme et la convention de crédit de 2022, veuillez consulter la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com ou sur le site Internet de la Société au www.atkinsrealis.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

Faits saillants de 2024

Changements au sein de la haute direction et des administrateurs

En 2024, la Société a mis en place une nouvelle structure pour unifier et simplifier la Société dans toutes les régions où elle exerce ses activités ou est implantée. En raison de cette nouvelle structure, des nominations internes ont été faites, notamment celle de Steve Morriss au poste de président, États-Unis, Amérique latine, Minéraux et métaux, et celle de Richard Robinson au poste de président, Royaume-Uni et Irlande. Philip Hoare a quant à lui été nommé au poste de chef des opérations.

Le 19 février 2024, Christine Healy a été nommée présidente, Asie, Moyen-Orient et Australie. À la suite de son départ de la Société, le 13 décembre 2024, son poste a été pourvu par Richard Robinson avec prise d'effet le 1^{er} mars 2025. Pour de plus amples renseignements sur la nomination de M. Robinson, veuillez vous reporter à la rubrique « Développement général de l'activité – Faits saillants de 2025 – Changements au sein de la haute direction » de la présente notice annuelle.

Le 3 septembre 2024, Nathalie Marcotte et Sam Shakir ont été nommés au conseil d'administration.

Stratégie 2025-2027

Le 13 juin 2024, la Société a annoncé la prochaine phase de son parcours de croissance en dévoilant sa stratégie 2025-2027, « Offrir l'excellence, stimuler la croissance ». Cette stratégie repose sur trois piliers : (i) optimiser les activités, (ii) accélérer la création de valeur, et (iii) explorer le potentiel inexploité. Ces initiatives visent à stimuler la croissance à long terme tout en créant une valeur durable pour les parties prenantes de la Société.

Divers faits nouveaux

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 29 février 2024, la TSX a approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société en vertu de laquelle la Société a reçu l'autorisation de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 1 500 000 de ses actions ordinaires représentant 0,85 % des actions ordinaires émises et en circulation en date du 23 février 2024 (l'« **offre publique de rachat de 2024** »). L'offre publique de rachat de 2024 a débuté le 8 mars 2024 et s'est terminée le 7 mars 2025. La Caisse a exercé le droit au rachat de La Caisse afin de faire en sorte que sa participation proportionnelle reste aussi près que possible de 19,9 % des actions ordinaires émises et en circulation, sans toutefois dépasser ce seuil. Une dispense a été accordée par la TSX en lien avec l'exercice du droit au rachat de La Caisse relativement à l'offre publique de rachat de 2024. La Société a racheté et annulé un total de 729 828 actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2024, dont 142 739 actions ordinaires détenues par La Caisse, à un prix moyen pondéré d'environ 52,80 \$ par action ordinaire.

Pour de plus amples renseignements sur le droit au rachat de La Caisse, veuillez vous reporter à la rubrique « Contrats importants – Convention de droits de l'investisseur » de la présente notice annuelle.

Activités de financement

Modifications à la convention de crédit de 2022

Au premier trimestre de 2024, la Société a conclu un accord avec ses prêteurs visant à : (i) prolonger l'échéance de la convention de crédit de 2022, qui comprend la facilité de crédit renouvelable et l'emprunt à terme de la Société du 31 mai 2026 au 31 mai 2027 et (ii) prévoir la transition du taux CDOR (taux offert en dollars canadiens) vers un nouveau taux d'intérêt de référence pour les encaissements libellés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements sur le prêt de La Caisse, l'emprunt à terme et la convention de crédit de 2022, veuillez consulter la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com ou sur le site Internet de la Société au www.atkinsrealis.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

Débetures

Au premier trimestre de 2024, AtkinsRéalis a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débetures de série 8 non garanties d'un montant en capital de 400 millions \$, portant intérêt au taux de 5,7 % par année et venant à échéance le 26 mars 2029 (les « **débetures de série 8** »). Le produit net de cette émission s'est élevé à 396 millions \$ et a été utilisé comme suit : (i) pour rembourser entièrement la dette en cours au titre de la facilité de crédit renouvelable de la Société, et (ii) pour couvrir les besoins généraux de la Société. Au troisième trimestre de 2024, la Société a aussi remboursé intégralement les débetures de série 6 d'un montant en capital de 300 millions \$ à leur échéance.

Pour de plus amples renseignements sur les débetures de série 6, veuillez consulter la notice annuelle de la Société pour la période close le 31 décembre 2024, disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com ou sur le site Internet de la Société au www.atkinsrealis.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

Faits saillants de 2023

Changements au sein de la haute direction

Le 18 octobre 2023, Stéphanie Vaillancourt a été nommée présidente, Canada, tout en demeurant responsable des activités de l'entreprise Capital. M^{me} Vaillancourt était auparavant présidente, Capital et Exploitation et entretien.

Nouvelle identité de marque : AtkinsRéalisis

Le 12 septembre 2023, la Société a fait l'annonce de sa nouvelle identité de marque : AtkinsRéalisis. Le nom AtkinsRéalisis est un nouveau terme qui combine Atkins, marque historique solidement établie dans tous les marchés internationaux de l'entreprise, et « Réalisis », inspiré par la ville de Montréal et qui souligne les racines québécoises de l'entreprise. En outre, « Réalisis » évoque le verbe « réaliser » ou « rendre possible », désignant parfaitement l'attention que nous portons aux résultats et à la réalisation de nos projets. La Société a reçu l'approbation des actionnaires à son assemblée annuelle des actionnaires de 2024 du changement de sa dénomination sociale, autrefois « Groupe SNC-Lavalin inc. », devenue « Groupe AtkinsRéalisis inc. ».

Divers faits nouveaux

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 2 mars 2023, la TSX a approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société aux termes de laquelle la Société a reçu l'autorisation de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 1 500 000 de ses actions ordinaires représentant 0,85 % des actions ordinaires émises et en circulation en date du 28 février 2023 (l'« **offre publique de rachat de 2023** »). L'offre publique de rachat de 2023 a débuté le 8 mars 2023 et s'est terminée le 7 mars 2024. Aucune action ordinaire n'a été rachetée dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2023.

Transactions

Cession des activités scandinaves du secteur services d'ingénierie de la Société

Le 31 août 2023, la Société a annoncé qu'elle avait terminé la cession de ses activités scandinaves (comprenant le Danemark, la Suède et la Norvège) du secteur Services d'ingénierie au Groupe SYSTRA, une entreprise d'ingénierie et de services-conseils spécialisée dans le transport en commun et les solutions de mobilité située en France. Le gain sur cession s'est élevé à 46,2 millions \$.

Activités de financement

Modifications à la convention de prêt conclue avec La Caisse

Au troisième trimestre de 2023, la Société a conclu un accord avec CDPQ Revenu fixe I inc. principalement afin de repousser l'échéance de la convention de prêt conclue avec La Caisse (la « **convention de prêt conclue avec La Caisse** ») de juillet 2024 à juillet 2026. Le montant notionnel du prêt consenti par La Caisse (le « **prêt de La Caisse** ») est resté de 400 millions \$ jusqu'au deuxième trimestre de 2025, moment où il a été remboursé intégralement conformément aux modalités initiales de la convention de prêt conclue avec La Caisse.

Pour de plus amples renseignements sur la convention de prêt conclue avec La Caisse, veuillez consulter la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com ou sur le site Internet de la Société au www.atkinsrealis.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

Modification à la convention de crédit de 2022

Au deuxième trimestre de 2023, la Société a conclu une entente avec ses prêteurs afin de prolonger l'échéance de sa facilité de crédit renouvelable (la « **facilité de crédit renouvelable** ») et de son emprunt à terme non renouvelable non garanti portant intérêt à taux variable (l'« **emprunt à terme** ») du 13 mai 2025 au 31 mai 2026. De plus, et par suite de cette modification : (i) le montant nominal de la tranche A de la facilité de crédit renouvelable était de 1 350 millions \$ jusqu'au 13 mai 2025 et de 1 315,1 millions \$ par la suite jusqu'au 31 mai 2026, (ii) le montant nominal de la tranche B de la facilité de crédit renouvelable était de 450 millions \$ jusqu'au 13 mai 2025 et de 438,4 millions \$ par la suite jusqu'au 31 mai 2026, et (iii) le montant nominal de l'emprunt à terme demeure à 500 millions \$ jusqu'au 31 mai 2026.

3. Description de l'activité

3.1. Dispositions générales

Issue de l'intégration d'organisations établies de longue date, la première en 1911, AtkinsRéalis est une société de calibre mondial de services d'ingénierie et d'énergie nucléaire dédiée à **façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent**. Nous créons des solutions durables qui lient individus, données et technologie pour transformer les infrastructures et les systèmes énergétiques du monde. Nous déployons des capacités mondiales à l'échelle locale pour fournir à nos clients des services uniques et complets couvrant tout le cycle de vie d'un actif - consultation, services-conseils et services environnementaux, réseaux intelligents et cybersécurité, conception et ingénierie, approvisionnement, gestion de projet et de construction, exploitation et entretien (« **E&E** »), mise hors service et capital.

Comment nous présentons nos résultats

La Société présente ses informations financières conformément à la façon dont la direction évalue la performance en regroupant ses activités en huit secteurs à présenter, soit : Canada, Royaume-Uni et Irlande (« **RUI** »), États-Unis et Amérique latine (« **EUAL** »), Asie, Moyen-Orient et Australie (« **AMOA** »), Énergie nucléaire, Linxon, Projets CMPF et Capital.

La Société présente également certains résultats et certaines informations financières séparément pour (i) les activités de services professionnels et de gestion de projet (« **SP&GP** »), qui comprennent sept de ses huit secteurs, soit : Canada, RUI, EUAL, AMOA, Énergie nucléaire, Linxon et Projets CMPF, et (ii) le secteur Capital.

Secteurs opérationnels et secteurs à présenter

Les secteurs **Canada, RUI, EUAL et AMOA** (désignés collectivement comme « **Services d'ingénierie Régions** ») englobent les services de consultation, de stratégie, de conseil, d'ingénierie, de conception, de gestion de projet et de programme et de réalisation de projet dans leur région géographique respective, principalement pour les bâtiments et les lieux, la défense, les installations industrielles, l'énergie et l'énergie renouvelable, ainsi que les transports et l'eau. Ils incluent également les activités d'E&E se rapportant aux solutions d'exploitation, d'entretien et de gestion d'actifs. En plus des activités dans leurs régions géographiques respectives, le secteur Canada comprend les contrats d'E&E en cours en Algérie qui sont gérés par l'équipe de direction canadienne, alors que le secteur EUAL inclut les activités mondiales pour les minéraux et les métaux. Une partie importante des produits des Services d'ingénierie Régions provient du secteur public, qu'il s'agisse d'autorités nationales, provinciales, étatiques, locales ou municipales. Les produits des Services d'ingénierie Régions proviennent principalement de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Le secteur **Énergie nucléaire** appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction, services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU^{MD}, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU^{MD} ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci. Les produits du secteur Énergie nucléaire proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Le secteur **Linxon** entreprend des projets principalement liés à l'installation de postes électriques à courant alternatif, y compris des expansions et de l'électrification, notamment grâce à des offres de services récurrents d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« **IAC** ») répétitives sur les marchés suivants : services publics, production d'énergie renouvelable et production d'énergie traditionnelle, transport et centres de données. Les produits du secteur Linxon proviennent principalement de contrats d'IAC normalisés.

Les six secteurs susmentionnés sont regroupés et présentés dans la branche d'activité **AtkinsRéalis Services**.

Le secteur **Projets CMPF** comprend les contrats de construction CMPF restants de la Société, notamment des projets de transport en commun au Canada. Ce secteur présente également les résultats financiers des coûts et réclamations au titre de la garantie de projets CMPF achevés. En juillet 2019, la Société a décidé de cesser de soumissionner pour de nouveaux contrats de construction CMPF. Tous les produits du secteur Projets CMPF proviennent de contrats de construction CMPF.

Le secteur **Capital** est la branche d'AtkinsRéalis dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux). Le secteur Capital comprend la participation de 20 % d'AtkinsRéalis dans AtkinsRéalis Infrastructure Partners LP et la gestion de celle-ci.

Cette structure de présentation par secteur s'appliquait jusqu'au 31 décembre 2025. Pour la nouvelle structure de présentation par secteur de la Société, en vigueur à compter du 1er janvier 2026, veuillez vous reporter à la section 1.3 du rapport de gestion 2025.

Les contrats de la Société sont négociés en utilisant diverses options de conclusion de marché. Toutefois, les produits des activités de SP&GP proviennent essentiellement de trois principaux types de contrats : les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, les contrats de construction CMPF et les contrats d'IAC normalisés. Les contrats de SP&GP sont répartis dans les secteurs et les branches d'activité suivants :

Répartition de SP&GP							
	Branche d'activité AtkinsRéalis Services						
	Secteur Canada	Secteur RUI	Secteur EUAL	Secteur AMOA	Secteur Énergie nucléaire	Secteur Linxon	Secteur Projets CMPF
Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	S.O.
Contrats de construction CMPF	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	✓
Contrats d'IAC normalisés	S.O.	S.O.	S.O.	✓	S.O.	✓	S.O.

Concurrence

La compétitivité d'AtkinsRéalis repose sur ses services professionnels entièrement intégrés, sa compétence en gestion de projet, sa réputation de qualité et de réalisation, sa capacité à déployer des compétences mondiales à l'échelle locale, son personnel technique hautement compétent et chevronné et sa capacité d'effectuer des projets d'envergure variée faisant appel à une vaste gamme de services et de technologies. AtkinsRéalis se différencie véritablement par son objectif de **façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent** et par l'attention rigoureuse qu'elle porte aux besoins de ses clients, à son engagement en matière de santé, de sécurité et de bien-être ainsi qu'à l'étendue de sa présence géographique.

La Société exerce ses activités dans un environnement très concurrentiel et a de nombreux concurrents dans chacun de ses secteurs. La concurrence varie selon l'industrie, la région géographique et les services rendus. Les concurrents de la Société sont principalement : AECOM, Arcadis, Jacobs Engineering Group Inc., Stantec, Tetra Tech, Wood et WSP Global. En tant que fabricant d'équipement d'origine pour la technologie CANDU^{MD}, nous faisons face à la concurrence d'autres fournisseurs de technologies de réacteurs nucléaires de grande taille.

Les zones géographiques où la Société exerce principalement ses activités sont le Canada, les États-Unis, l'Amérique latine, le Royaume-Uni et l'Irlande, ainsi que l'Asie, le Moyen-Orient et l'Australie. Un bon nombre des clients d'AtkinsRéalis sont récurrents. Au cours d'un exercice donné, un client peut représenter une partie importante des revenus consolidés de la Société, en raison de la taille d'un projet particulier et de l'avancement du projet.

Politique de gestion de trésorerie

La politique de gestion de trésorerie de la Société requiert que la Société investisse dans des instruments hautement sécuritaires et très liquides offrant des taux de rendement comparables à ceux offerts sur le marché pour des instruments d'investissement de première qualité. La Société investit l'encaisse principalement dans des comptes bancaires à rendement élevé, dans des instruments du marché monétaire, dans des dépôts à terme auprès d'institutions financières de première qualité et dans des obligations de haute solvabilité.

Structure organisationnelle

La Société dispose d'un réseau de bureaux de commercialisation et d'exploitation au Canada, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Inde ainsi que dans de nombreux autres pays. À tout moment, ses employés sont à l'œuvre partout dans le monde afin d'exécuter les projets en cours, de chercher de nouveaux débouchés et de commercialiser ses services, son expertise et ses produits. Pour mieux accéder aux marchés et pour faciliter le financement des projets, AtkinsRéalis peut s'allier à des sociétés ou à des coentreprises possédant une expertise complémentaire à ses compétences ou à des sociétés locales dominant ces marchés.

3.2. Carnet de commandes

On trouvera une analyse du carnet de commandes d'AtkinsRéalis sous la rubrique « Carnet de commandes (obligations de prestation restant à remplir) » du rapport de gestion 2025, dont l'analyse est intégrée par renvoi dans les présentes. Le rapport de gestion 2025 est accessible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com et sur le site Internet de la Société au www.atkinsrealis.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

3.3. Facteurs de risque

La Société est exposée à un certain nombre de risques et d'incertitudes dans le cadre de ses activités. AtkinsRéalis a mis en place des mesures visant à cerner, à surveiller et à atténuer ces risques et incertitudes. Ces mesures comprennent, entre autres, les suivantes :

- (i) Un cadre de gouvernance qui comprend une structure, des fonctions et une hiérarchie des pouvoirs permettant de gérer efficacement l'exposition aux risques de la Société. Les fonctions de soutien et les politiques, énoncés, normes et procédures connexes jouent un rôle important dans la gestion de ces risques;
- (ii) Avant l'engagement, chaque mandat proposé est examiné et évalué par la Société en fonction de son exposition au risque et approuvé au niveau hiérarchique approprié. Les fonctions administratives maintiennent des systèmes et des processus formels pour gérer l'exposition aux risques que représentent les mandats qu'elles exécutent et elles intègrent la prise en compte de l'exposition aux risques dans la prise de décisions de gestion;
- (iii) Le chef de la gestion des risques, par l'intermédiaire de la fonction de surveillance des risques et des projets, est responsable de la mise en œuvre efficace du programme de gestion des risques d'entreprise de la Société (le « **programme de GRE** »). Le conseil d'administration effectue un examen annuel du cadre de gestion des risques de la Société, y compris le programme de GRE;
- (iv) Le comité de direction de la Société est composé du président et chef de la direction (le « **chef de la direction** ») et d'autres membres de la haute direction (collectivement, le « **comité de direction** »), et examine et valide, chaque trimestre, les principaux risques et les risques émergents de la Société. Les membres du comité de direction font rapport au conseil d'administration et à ses comités du profil de risque de la Société et des mesures prises pour les atténuer;
- (v) Lors de réunions tenues tout au long de l'année, les comités du conseil d'administration reçoivent et examinent les rapports de la direction sur les risques importants auxquels la Société est exposée et les mesures d'atténuation connexes. Le chef de la direction (pour le conseil d'administration), le chef du contentieux (pour le comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable), le chef des affaires financières (le « **chef des affaires financières** ») (pour le comité d'audit et de gestion des risques), le chef de la gestion des risques (pour le comité de la sécurité, de la surveillance des projets et de la technologie) et le chef des ressources humaines (pour le comité des ressources humaines) sont directement responsables de l'intégration efficace de la gestion des risques dans la planification, la prise de décisions et les activités de la Société à l'égard des risques qu'ils sont chargés de surveiller conformément à la *politique de gestion des risques* de la Société;

- (vi) La fonction d'audit interne, qui relève du comité d'audit et de risque, fournit une assurance indépendante quant à l'efficacité et à l'efficience des contrôles obligatoires liés à la gestion des risques; et
- (vii) Le conseil d'administration fournit une orientation stratégique et des conseils sur les risques et incertitudes. Il a délégué certaines responsabilités à cet égard à ses comités, comme il est décrit plus en détail dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société qui porte sur l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société du 15 mai 2025, disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com ou sur le site Internet de la Société au www.atkinsrealis.com, sous la rubrique « Investisseurs ». Ces comités sont chargés de veiller à ce que la direction de la Société a pris les mesures appropriées pour assurer une gestion efficace des risques auxquels elle est exposée.

On trouvera une analyse des risques et des incertitudes auxquels AtkinsRéalis est exposée sous la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion 2025, laquelle rubrique est intégrée au présent document par renvoi. Le rapport de gestion 2025 est accessible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com et sur le site Internet de la Société au www.atkinsrealis.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

3.4. Nombre d'employés

La Société comptait 40 246¹ employés dans le monde au 31 décembre 2025. Le nombre d'employés varie en fonction du nombre et de la nature des projets en cours, ainsi que des acquisitions, des dessaisissements et des initiatives en matière de restructuration.

3.5. Politiques sociales et autres politiques importantes : les valeurs qui nous animent

À AtkinsRéalis, notre culture est fermement ancrée dans nos valeurs fondamentales : **SÉCURITÉ, INTÉGRITÉ, INNOVATION, COLLABORATION** et **EXCELLENCE**. Ces valeurs communes constituent le fondement de notre identité et les principes directeurs qui sous-tendent tout ce que nous faisons. Elles façonnent notre façon de collaborer, de communiquer et d'interagir avec nos clients et nos parties prenantes. En incarnant ces valeurs au quotidien, nous favorisons une culture unifiée et axée sur un objectif commun, qui favorise le rendement et instaure une confiance durable.

Sécurité

Pour notre entreprise, la sécurité est plus qu'une priorité : c'est une responsabilité éthique fondamentale, intégrée à tous les aspects de notre travail. Elle englobe la protection des personnes, des actifs et de l'environnement et va au-delà de la conformité aux cibles, aux processus et aux procédures.

La sécurité reflète notre culture de bienveillance, dans laquelle le bien-être de chacun prime. Nous nous engageons à faire en sorte que toute personne engagée dans nos activités rentre chez elle en toute sécurité chaque jour. Cet engagement comprend également la promotion d'un environnement de travail psychologiquement sûr et où chacun se sent soutenu, dans lequel nos employés peuvent s'épanouir, progresser et atteindre leur plein potentiel. Nous aspirons à créer des lieux de travail où chacun se sent valorisé, responsabilisé et doté des moyens nécessaires pour accomplir un travail sûr et de grande qualité, même dans les environnements les plus complexes et exigeants.

AtkinsRéalis a un énoncé de politique mondiale sur la santé, la sécurité et l'environnement (« **SSE** ») (l'« **énoncé de politique en matière de SSE** ») qui donne le ton à tout le travail que nous entreprenons dans le monde. L'énoncé de politique en matière de SSE repose sur les principes de leadership visible en matière de sécurité, de consultation des employés, de création de conditions de travail sécuritaires et de respect de l'environnement à tous les niveaux. Notre système de gestion SSE mondial ainsi qu'une série d'outils ont été élaborés à partir de ces principes. Les indicateurs SSE mondiaux font partie du régime incitatif annuel de la Société, notamment l'engagement actif et visible de la haute direction, ce qui témoigne de l'importance que celle-ci leur accorde.

L'énoncé de politique en matière de SSE est accessible sur le site Internet de la Société au www.atkinsrealis.com.

¹ Cela comprend les employés qui relèvent du président et chef de la direction de la Société (employés permanents, intermittents, temporaires, contractuels, à temps plein ou à temps partiel, etc.) ainsi que les consultants et les employés prêtés, à l'exclusion de la main-d'œuvre de Linxon et des personnes qui relèvent des coentreprises qui ne rendent pas compte au président et chef de la direction de la Société, même si la Société peut détenir des participations dans ces coentreprises.

Intégrité

À AtkinsRéalis, nous restons résolument engagés à prendre les bonnes décisions, sans compromis. Notre culture repose sur le respect mutuel, la responsabilité envers nos collectivités et l'environnement, le courage de défendre nos principes et la discipline nécessaire pour honorer nos engagements. Nous assumons pleinement la responsabilité de nos réussites, comme des aspects que nous devons améliorer.

Notre programme d'intégrité

Notre programme d'intégrité, largement reconnu comme référence dans notre secteur d'activité, est profondément intégré à nos activités quotidiennes et à nos processus décisionnels. Ce n'est pas simplement un ensemble de lignes directrices : c'est une composante fondamentale de notre façon de faire affaire et de mettre nos valeurs en pratique. Nous respectons les normes les plus élevées d'intégrité et de professionnalisme, conformément à ce que nos actionnaires, clients et partenaires sont en droit d'attendre de nous. Pour renforcer cet engagement, nous continuons d'officialiser et de solidifier nos pratiques exemplaires, tout en les rendant plus transparentes et plus observables. L'intégrité est également intégrée à nos indicateurs de rendement, y compris notre régime incitatif annuel, ce qui souligne l'importance que nous lui accordons à tous les niveaux de l'organisation.

Gouvernance et structure

Notre équipe Intégrité compte des professionnels hautement expérimentés qui mettent à disposition de la Société leurs connaissances approfondies et leur engagement indéfectible envers le respect des normes éthiques les plus élevées. Cette équipe repose sur trois piliers clés :

- (i) la fonction d'intégrité et de conformité réglementaire de l'entreprise;
- (ii) un réseau de responsables de l'intégrité dévoués intégrés dans nos secteurs, régions et fonctions; et
- (iii) le groupe intégrité remédiation et monitorat.

Ensemble, ces piliers assurent l'élaboration, la mise en œuvre et le maintien d'un programme d'intégrité complet, un cadre qui oriente la prise de décision et guide la conduite responsable dans tous les domaines de notre entreprise. Des responsables de l'intégrité sont nommés pour chaque secteur et région dans lesquels AtkinsRéalis exerce ses activités, ce qui permet d'assurer une surveillance locale et la conformité aux normes mondiales. Tous les responsables de l'intégrité relèvent ultimement du chef, durabilité et intégrité, qui veille à l'indépendance et à l'efficacité de cette fonction. Le chef, développement durable et intégrité relève, sur le plan opérationnel, du chef du contentieux et a une relation hiérarchique directe avec le conseil d'administration, ce qui renforce l'autonomie et l'importance stratégique de la fonction d'intégrité au sein de l'organisation.

Sensibilisation et mobilisation

En plus de nos professionnels dévoués, nous disposons d'un solide réseau d'ambassadeurs de l'intégrité qui aident à diffuser l'empreinte de l'intégrité au moyen de la sensibilisation et de la communication. Ils font la promotion d'un environnement commercial engagé dans des pratiques éthiques et apportent un soutien local supplémentaire aux employés. Les faits saillants de notre programme d'intégrité, ainsi que notre rapport annuel sur l'intégrité, sont disponibles sur le site Internet de la Société au www.atkinsrealis.com.

Politiques et codes

Le Code de conduite de la Société est disponible dans six langues. Chaque employé d'AtkinsRéalis doit confirmer annuellement qu'il se conforme aux dispositions de celui-ci, ce qui constitue une condition de son emploi. Le Code de conduite est disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com et sur le site Internet de la Société au www.atkinsrealis.com.

AtkinsRéalis attend de ses partenaires commerciaux qu'ils adhèrent à ses principes, à sa culture et à ses valeurs et qu'ils se conforment à l'ensemble des lois et des règlements applicables. La Société effectue des évaluations du risque et des vérifications diligentes en matière de conformité à l'égard de partenaires d'affaires éventuels. En conséquence, les contreparties doivent adhérer aux principes exprimés dans notre Code de conduite des contreparties et les partager, lequel est disponible sur le site Internet de la Société au www.atkinsrealis.com.

Reconnaissance externe

Pour la quatrième fois, notre engagement envers l'intégrité nous a valu la prestigieuse *Compliance Leader Verification*, décernée par l'institut Ethisphere, un centre indépendant de recherche, de pratiques exemplaires et de leadership éclairé, pour la période allant de 2025 à 2027. Ethisphere a effectué une évaluation approfondie de notre programme d'intégrité et l'a comparé à son répertoire de données 2025 des entreprises les plus éthiques à l'échelle mondiale, fournissant ainsi un aperçu des programmes et des pratiques des principales entreprises à l'échelle mondiale.

Innovation

L'ingénierie est au cœur des efforts déployés pour surmonter plusieurs des défis complexes et urgents auxquels le monde est confronté. Nous relevons ces défis avec audace, fierté et avec la volonté de faire les choses autrement. En exploitant nos forces collectives, nous favorisons une culture d'innovation et de collaboration qui nous permet d'obtenir des résultats véritablement exceptionnels.

En favorisant une culture d'entreprise qui adopte des idées nouvelles et qui donne aux employés les moyens de s'engager les uns les autres et de remettre en question le statu quo, nous unissons nos différentes perspectives et notre vaste expérience afin d'avoir un effet significatif sur la façon dont nous abordons notre travail et les résultats que nous obtenons pour nos clients.

Notre capacité à combiner notre expertise mondiale avec notre habileté à tirer parti de notre expertise numérique et à travailler en collaboration est essentielle : nous croyons que le changement transformationnel se produit lorsque les personnes, les données et les technologies sont connectées de manière harmonieuse au niveau de notre organisation mondiale, de nos partenaires et de notre secteur d'activité.

Pour nous, l'innovation n'est pas définie par un seul moment décisif. C'est une série de voies d'amélioration qui, ensemble, jettent les bases d'un changement significatif et durable. L'innovation est plus qu'un résultat que nous produisons : elle est ancrée dans notre culture, nos méthodes et les solutions que nous fournissons chaque jour.

Collaboration

Chez AtkinsRéalis, nous reconnaissons que les perspectives, expériences et idées individuelles sont des atouts précieux. Lorsqu'elles sont mises en commun, elles renforcent notre capacité à offrir à nos clients et à nos collectivités des rendements et des services significatifs créateurs de valeur. En valorisant nos différences et en favorisant un sentiment d'appartenance, nous créons un environnement où chacun se sent à sa place et où notre impact collectif est supérieur à la somme de nos efforts individuels.

La Société s'engage à favoriser un environnement favorisant les interactions respectueuses et coopératives, où chacun peut s'exprimer et où les relations sont fondées sur la confiance et l'ouverture. Cette culture nous permet de tirer pleinement parti du travail d'équipe et de la collaboration.

À l'échelle de notre organisation mondiale, nous encourageons activement la collaboration interfonctionnelle, qui nous permet de mettre en commun nos forces, d'offrir à nos clients les solutions les plus efficaces et de saisir de nouvelles occasions de croissance. L'établissement de partenariats durables, tant au sein de nos équipes qu'avec nos clients, est essentiel à notre succès à long terme et à notre compétitivité continue dans un monde en constante évolution.

Afin de permettre la réalisation et assurer le soutien de nos objectifs, la Société fournit aux employés un cadre de travail qui :

- (i) interdit le harcèlement, la discrimination et toute forme de violence;
- (ii) favorise une culture où chacun se sent valorisé pour ses contributions uniques;
- (iii) encourage la confiance et le respect réciproques à tous les paliers de l'entreprise;
- (iv) permet aux employés de signaler les conduites répréhensibles sans crainte de représailles; et
- (v) soutient une culture dans laquelle chacun se sent à sa place et peut être soi-même et réaliser son plein potentiel.

Excellence

Chez AtkinsRéalis, l'excellence n'est pas qu'une aspiration, c'est un principe fondamental qui sous-tend tous les aspects de nos activités. Nous croyons que l'excellence se traduit par un engagement indéfectible envers la qualité, l'innovation et l'amélioration continue. Cet engagement se reflète dans notre capacité à offrir constamment des services et des solutions de qualité supérieure qui satisfont aux attentes de notre clientèle et établissent de nouvelles normes dans notre secteur d'activité. En encourageant une culture de l'excellence, nous donnons à nos employés les moyens de s'approprier leur travail, de viser les normes les plus élevées et de rechercher en permanence des moyens d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances. Cette approche nous permet de rester à l'avant-garde de notre secteur, de continuellement repousser nos limites et d'établir des points de référence que d'autres suivront.

L'excellence chez AtkinsRéalis consiste également à créer de la valeur à long terme pour nos parties prenantes grâce à des pratiques responsables, durables et éthiques. Nous sommes convaincus que l'excellence va bien au-delà du rendement financier; elle inclut également notre responsabilité à l'égard de l'environnement, envers nos collectivités et les générations futures. En intégrant le développement durable dans nos stratégies commerciales et en respectant les normes les plus élevées d'intégrité et de transparence, nous visons à minimiser notre incidence sur l'environnement et à apporter une contribution positive à la société. Grâce à ces efforts, nous atteignons l'excellence dans nos projets tout en consolidant notre réputation de partenaire fiable et innovant.

Nous plaçons l'excellence au premier plan en réfléchissant, en apprenant et en évoluant continuellement. À mesure que nous grandissons, nous avançons avec détermination et fierté, en veillant à ce que chacune de nos avancées soit guidée par nos valeurs et notre engagement à faire une différence significative.

Compétences et connaissances spécialisées

Nous sommes une entreprise fondée sur la connaissance, toujours à la recherche de professionnels talentueux et compétents pour tous nos services spécialisés. À cet égard, l'amélioration des compétences et la requalification continues, dans un environnement en constante évolution, sont essentielles pour recruter, perfectionner et maintenir en poste les meilleurs employés.

4. Dividendes

En 2025, AtkinsRéalis a déclaré et versé des dividendes en espèces trimestriellement. La déclaration de dividendes est laissée à l'appréciation du conseil d'administration, selon son évaluation de plusieurs facteurs, notamment les présents et futurs: (i) bénéfices, (ii) flux de trésorerie, (iii) besoins de liquidités, et (iv) actifs et passifs, sous réserve de certaines restrictions légales et contractuelles. Par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée concernant le fait que la Société versera des dividendes ni concernant la fréquence ou les montants de ces dividendes.

Au cours des trois derniers exercices financiers, AtkinsRéalis a déclaré et versé les dividendes trimestriels suivants par action ordinaire :

Année	T1 (\$)	T2 (\$)	T3 (\$)	T4 (\$)	Annuel (\$)
2025	0,02	0,02	0,02	0,02	0,08
2024	0,02	0,02	0,02	0,02	0,08
2023	0,02	0,02	0,02	0,02	0,08

5. Description de la structure du capital

Description générale

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'un nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang (collectivement, les « **actions privilégiées** »). Seules les actions ordinaires de la Société sont actuellement émises et en circulation.

Le texte qui suit résume certaines caractéristiques se rattachant aux actions ordinaires, aux actions privilégiées de premier rang et aux actions privilégiées de deuxième rang de la Société. Ce résumé est donné entièrement sous réserve des droits, privilèges, conditions et restrictions dont sont en fait assorties ces actions.

Actions ordinaires

Dividendes : Les porteurs des actions ordinaires de la Société ont le droit de recevoir des dividendes lorsque le conseil d'administration en déclare.

Droits de vote : Confèrent le droit d'exercer une voix par action.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution : Droit de recevoir le reliquat des actifs de la Société, sous réserve des droits prioritaires conférés aux porteurs des actions privilégiées alors émises et en circulation.

Actions privilégiées de premier rang

Pouvant être émises en série : Le conseil d'administration est autorisé à déterminer, avant leur émission, la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rattachant.

Dividendes : Ils ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions.

Droits de vote : Ils ne confèrent pas le droit de voter séparément en tant que catégorie, sauf comme il est prévu par la loi.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution : Ils ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions.

Série A :

Dividendes : Ils ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions. Cumulatifs à raison d'un montant correspondant à 77 % du taux préférentiel fixé par la Banque Nationale du Canada. Payables trimestriellement. Aucun rachat d'autres actions n'est permis tant que le dividende accumulé n'est pas payé intégralement.

Droits de vote : Ils ne confèrent pas le droit de voter séparément en tant que catégorie, sauf comme il est prévu par la loi.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution : Ils ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions. Confèrent le droit de recevoir un montant égal à celui qui a été versé sur les actions et tous les dividendes cumulés, mais impayés.

Droit de rachat : Au gré de la Société, moyennant un montant en contrepartie des actions et tous les dividendes cumulés, mais impayés.

Actions privilégiées de deuxième rang

Pouvant être émises en série : Le conseil d'administration est autorisé à déterminer, avant leur émission, la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rattachant.

Dividendes : Ils ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions, sauf les actions privilégiées de premier rang.

Droits de vote : Ils ne confèrent pas le droit de voter séparément en tant que catégorie, sauf comme il est prévu par la loi.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution : Ils ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions, sauf les actions privilégiées de premier rang.

Débetures

Le 24 novembre 2017, la Société, à titre d'émetteur, et la Société de fiducie Computershare du Canada, à titre de fiduciaire, ont conclu un acte de fiducie (l'« **acte de fiducie principal** » et, avec tout acte de fiducie le complétant, l'« **acte de fiducie de 2017** »).

Le tableau suivant indique les montants en capital impayés au 26 février 2026 aux termes des débetures de série 7, telles qu'elles sont définies ci-dessous, et des débetures de série 8 (collectivement, les « **débetures en circulation** »), qui sont décrites plus en détail ci-dessous.

Type	Date d'échéance	Capital impayé
Débetures de série 7 à 7 %	12 juin 2026	300 millions \$
Débetures de série 8 à 5,7 %	26 mars 2029	400 millions \$

Le 12 décembre 2022, la Société a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 7 d'un capital de 300 millions \$, qui portent intérêt semestriellement au taux de 7 % par année et viennent à échéance le 12 juin 2026 (les « **débentures de série 7** »). Les débentures de série 7 peuvent être rachetées au gré de l'émetteur, en totalité ou en partie, à un prix calculé selon une formule de rachat intégral, à tout moment.

Le 26 mars 2024, la Société a émis, sur la base d'un placement privé, des débentures de série 8 d'un montant en capital de 400 millions \$, qui portent intérêt semestriellement au taux de 5,7 % par année et viennent à échéance le 26 mars 2029. Les débentures de série 8 peuvent être rachetées au gré de l'émetteur, en totalité ou en partie, à un prix calculé selon une formule de rachat intégral pendant les deux premières années de la durée des débentures de série 8 et à une prime décroissante par la suite.

Les débentures en circulation ont toutes été émises aux termes d'un acte de fiducie complémentaire à l'acte de fiducie principal.

L'acte de fiducie de 2017 renferme des clauses restrictives d'usage (y compris à l'égard de la création de certaines dettes et un engagement de ne pas faire) à l'égard de la Société et de certaines de ses filiales, ainsi que des dispositions d'usage relatives aux cas de défaut.

Les débentures en circulation sont garanties solidairement, sans sûreté, quant au paiement du capital, de l'intérêt et de la prime, le cas échéant, et de certaines autres sommes précisées dans l'acte de fiducie de 2017, par certaines filiales importantes de la Société.

Aux termes de l'acte de fiducie de 2017, s'il survient un « événement déclencheur de changement de contrôle » (comme il y est défini), à moins que la Société n'ait exercé son droit facultatif de racheter la totalité des débentures en circulation de la série pertinente (selon le cas), la Société sera tenue de présenter (ou de faire en sorte qu'un tiers présente) une offre de rachat visant la totalité ou, au choix de chaque porteur de débentures, une partie des débentures en circulation de celui-ci, à un prix de rachat payable en espèces correspondant à 101 % du capital impayé de celles-ci, plus les intérêts courus et impayés, s'il en est, jusqu'à la date de rachat.

Convention relative au régime de droits de souscription des actionnaires modifiée et mise à jour

La Société a initialement mis en œuvre un régime de droits des actionnaires en concluant une convention relative à un régime de droits de souscription des actionnaires le 8 mars 1996, laquelle a par la suite été modifiée et mise à jour en date du 8 mai 1996, du 26 février 1999, du 1^{er} mars 2002, du 4 mars 2005, du 6 mars 2008, du 4 mars 2011, du 2 mars 2017, du 7 mai 2020 et reconfirmée le 18 mai 2023. Cette convention sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra le 14 mai 2026. La convention en vigueur est disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com.

Notes de crédit

Les notes de crédit sont un moyen d'évaluer la qualité du crédit et la capacité financière d'une société. Les notes visent à indiquer le risque que la Société ne respecte pas ses obligations en temps opportun et ne tiennent pas compte de certains facteurs, tels le risque lié au marché ou le risque lié au prix. Ces facteurs devraient être pris en considération par les investisseurs à titre de facteurs de risque dans le cadre de leurs prises de décisions en matière d'investissement. Ces notes ne constituent pas une recommandation d'achat, de vente, ni de maintien des titres et peuvent faire l'objet de révision ou de retrait à tout moment par les agences de notation. Les notes établies par S&P Global Ratings (« **S&P** ») et DBRS Limited (« **DBRS** ») sont fondées sur des considérations quantitatives et qualitatives applicables à la Société.

Au cours des deux derniers exercices, la Société a versé des honoraires de notation habituels à S&P et à DBRS relativement aux notes qu'elles ont attribuées à la dette en cours de la Société. La Société prévoit raisonnablement que ces honoraires continueront d'être versés dans l'avenir. Au cours des deux derniers exercices, la Société a également, dans le cours normal des activités, versé des honoraires à S&P et à DBRS à l'égard d'autres services qui lui ont été fournis.

Le tableau ci-dessous présente les notes de crédit de l'émetteur et de nos débentures en circulation au 31 décembre 2025 :

	Note de crédit de l'émetteur	Débentures en circulation	Description et rang de la note de crédit
S&P	BBB- Perspective: stable	BBB- Perspective: stable	Les obligations de dette à long terme notées « BBB » sont de première qualité et illustrent la capacité adéquate du débiteur à respecter ses engagements financiers, mais elles sont plus sensibles aux conditions économiques défavorables. Cette note est la quatrième catégorie la plus élevée parmi les 10 catégories de notes de crédit à long terme de S&P, qui vont de « AAA » à « D ». Les notes « AA » à « CCC » peuvent être modifiées par l'ajout d'un signe positif (+) ou négatif (-) qui indique le statut relatif au sein des catégories de notes principales. La perspective établie par S&P évalue la direction possible de la note de crédit à long terme sur une durée intermédiaire (généralement de six mois à deux ans). Au moment d'établir la perspective, tout changement dans la conjoncture économique ou les conditions commerciales fondamentales est pris en compte. Une perspective stable signifie que la note ne sera vraisemblablement pas modifiée.
DBRS	BBB (faible) Perspective : positive	BBB (faible) Perspective: positive	La dette à long terme notée « BBB » est de première qualité. La capacité de paiement de l'obligation financière est adéquate, même si l'obligation peut être sensible aux conditions économiques défavorables. Cette note est la quatrième catégorie la plus élevée parmi les 10 catégories de notes de crédit à long terme de DBRS, qui vont de « AAA » à « D ». Toutes les catégories de notes autres que les catégories « AAA » et « D » comprennent également des sous-catégories « élevé » et « faible ». L'absence de la mention « élevé » ou « faible » indique que la note se situe au milieu de la catégorie. Le perspective établie par DBRS est une orientation quant à son avis concernant la perspective de la note en question, les perspectives faisant parti de l'une des trois catégories suivantes, à savoir « positive », « stable » ou « négative ». Le perspective établie par DBRS indique la direction dans laquelle celle-ci estime que la note se dirige si les perspectives actuelles se poursuivent, ou dans certains cas, à moins que des difficultés soient surmontées.

6. Marché pour la négociation des titres

Marché

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « **ATRL** ».

Cours et volume des opérations

Le tableau suivant indique le cours des actions ordinaires de la Société à la cote de la TSX et le volume des actions de la Société négociées à la TSX et sur les systèmes de négociation parallèles pendant les périodes indiquées.

Mois (2025)	Haut* (\$)	Bas* (\$)	Volume (en milliers)
Janvier	83,94	70,00	16 521
Février	75,68	68,50	13 225
Mars	72,91	61,56	22 896
Avril	70,50	59,47	16 191
Mai	91,24	68,41	19 391
Juin	95,85	90,23	19 364
Juillet	100,23	94,48	16 022
Août	98,65	91,68	31 439
Septembre	106,38	92,10	23 977
Octobre	105,90	94,65	18 375
Novembre	99,41	83,42	23 769
Décembre	91,61	84,71	19 226

* Cours extrêmes intrajournaliers au cours de chaque mois

7. Administrateurs et dirigeants

7.1 Administrateurs

Le tableau ci-dessous indique le nom des administrateurs de la Société au 26 février 2026, leur lieu de résidence, ainsi que les principaux postes occupés au cours des cinq dernières années :

Nom et lieu de résidence	Principaux postes occupés au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis
Gary C. Baughman ^{(1), (2)} Caroline du Nord (États-Unis)	Administrateur de sociétés; Associé exploitant de Samson Partners Group depuis 2025; Président de Back Tee Sports, LLC depuis 2006; Partenaire opérationnel de Crescendo Capital Partners, de 2022 à 2025; et Chef des opérations d'Elixsys Inc., de 2020 à 2022.	2020
Mary-Ann Bell, ing. ^{(3), (4)} Québec (Canada)	Administratrice de sociétés.	2020
Christie J. B. Clark ^{(3), (4)} Ontario (Canada)	Administrateur de sociétés.	2020
Ian L. Edwards Québec (Canada)	Président et chef de la direction d'AtkinsRéalis depuis 2019; et Administrateur de sociétés.	2019
Nathalie Marcotte ^{(2), (3)} Québec (Canada)	Administratrice de sociétés; Conseillère principale d'Opnor Inc. depuis 2025; et Présidente, Automatisation des processus et vice-présidente directrice, Automatisation des processus de Schneider Electric SE, de 2020 à 2024.	2024
Ruby McGregor-Smith, CBE ^{(1), (3)} Berkshire (Royaume-Uni)	Administratrice de sociétés.	2022
Robert Paré ^{(1), (2)} Québec (Canada)	Administrateur de sociétés; et Conseiller stratégique du cabinet d'avocats Fasken Martineau Du Moulin S.E.N.C.R.L., s.r.l., de 2018 à 2022.	2022
Michael B. Pedersen ^{(1), (4)} Ontario (Canada)	Administrateur de sociétés.	2020
Sam Shakir ^{(1), (3)} Maryland (États-Unis)	Administrateur de sociétés; Chef de la direction de SAM LLC, de février à octobre 2024; Président, Services opérationnels des usines, Amériques et président, Services environnementaux de Westinghouse Electric Company, de 2021 à 2023; et Président et chef de la direction d'Orano USA (anciennement connue sous le nom d'Areva Nuclear Materials, jusqu'en 2018), une filiale d'Orano LLC, de 2016 à 2021.	2024
Benita M. Warmbold ^{(2), (4)} Ontario (Canada)	Administratrice de sociétés.	2017
William L. Young Massachusetts (États-Unis)	Administrateur de sociétés; et Président du conseil d'administration d'AtkinsRéalis depuis 2020.	2020

(1) Membre du comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie.

(2) Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable.

(3) Membre du comité d'audit et de risque.

(4) Membre du comité des ressources humaines.

Les administrateurs de la Société sont élus dans le cadre de son assemblée annuelle des actionnaires. Ils demeurent en fonction jusqu'à l'expiration de leur mandat à l'assemblée annuelle suivante, sous réserve de leur réélection, de leur retraite ou de leur démission ou de la vacance de leur poste en raison du décès, d'une destitution ou d'un autre motif.

Le conseil d'administration compte actuellement quatre comités permanents, à savoir : le comité d'audit et de risque, le comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable, le comité des ressources humaines et le comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie. Le conseil d'administration n'a pas de comité de direction. Au 26 février 2026, les différents comités du conseil d'administration sont formés des membres suivants :

Comité d'audit et de risque Christie J. B. Clark (président) Mary-Ann Bell Nathalie Marcotte Ruby McGregor-Smith Sam Shakir	Comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie Michael B. Pedersen (président) Gary C. Baughman Ruby McGregor-Smith Robert Paré Sam Shakir
Comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable Benita M. Warmbold (présidente) Gary C. Baughman Nathalie Marcotte Robert Paré	Comité des ressources humaines Mary-Ann Bell (présidente) Christie J. B. Clark Michael B. Pedersen Benita M. Warmbold

7.2 Comité d'audit et de risque

Mandat du comité d'audit et de risque

Le mandat du comité d'audit et de risque d'AtkinsRéalis est présenté à l'annexe A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit et de risque

Le comité d'audit et de risque de la Société est composé de Christie J. B. Clark (président), Mary-Ann Bell, Nathalie Marcotte, Ruby McGregor-Smith, CBE et Sam Shakir. Chacun des membres du comité d'audit et de risque est indépendant, comme il est déterminé par le conseil d'administration, notamment aux termes de la législation et de la réglementation canadiennes en valeurs mobilières, et aucun ne touche, directement ou indirectement, de rémunération de la Société, sauf la rémunération touchée à titre de membre du conseil d'administration et de ses comités. Tous les membres du comité d'audit et de risque ont des compétences financières selon la définition donnée dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. Lorsqu'il se penche sur les critères servant à déterminer les compétences financières, le conseil d'administration tient compte de la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société.

Compétences professionnelles et expérience pertinente des membres du comité d'audit et de risque

Chacun des membres du comité d'audit et de risque de la Société possède des compétences professionnelles ou de l'expérience des affaires, ou les deux, qui sont pertinentes à l'exercice des responsabilités incombant à un membre du comité d'audit.

Christie J. B. Clark (président) compte plus de 30 ans d'expérience dans les secteurs de la comptabilité, des finances et des services professionnels. De 2005 à 2011, il a été chef de la direction et associé principal du cabinet PricewaterhouseCoopers, S.E.N.C.R.L./s.r.l. (services professionnels). Avant sa nomination au poste de chef de la direction, il a agi à titre d'associé directeur national et de membre du comité de direction du cabinet de 2001 à 2005. M. Clark est président des comités d'audit d'Air Canada et de Les Compagnies Loblaw limitée, et ancien membre du comité d'audit de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix. En plus de siéger au conseil de ces sociétés ouvertes, M. Clark est administrateur de l'Hôpital Sunnybrook et de sa fondation, Vibrant Community Health. Il est un membre émérite du conseil consultatif de la

Stephen J. R. Smith School of Business de l'Université Queen's. M. Clark est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto. Il est Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et l'ancien directeur national des études pour le cours intitulé « Efficacité du comité d'audit » de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Mary-Ann Bell compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des télécommunications. Avant de prendre sa retraite en 2014, elle était première vice-présidente de Bell Aliant Communications régionales inc. pour le Québec et l'Ontario de 2009 à 2014, et de 2005 à 2009, elle a été chef de l'exploitation pour le Québec, chargée de la direction de différentes fonctions opérationnelles, comme l'ingénierie, les services sur le terrain et les services à la clientèle. M^{me} Bell est actuellement présidente du conseil d'administration d'Énergir Inc. Elle a été administratrice de Cogeco inc. (où elle a présidé le comité de gouvernance et était membre du comité des ressources humaines), de Cogeco Communications inc., de mdm commerce inc. (où elle a présidé le comité d'audit), de NAV Canada de 2014 à 2023 (où elle était membre de divers comités, dont le comité d'audit), de Valener inc. (où elle a présidé le comité d'audit) et de Cominar Real Estate Investment Trust (où elle était membre du comité d'audit). Outre son engagement auprès de ces sociétés ouvertes, M^{me} Bell est administratrice et présidente du comité d'audit de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) et était auparavant administratrice de l'Institut national de la recherche scientifique (l'« **INRS** ») (où elle a été présidente du comité d'audit). M^{me} Bell est titulaire d'un baccalauréat en génie industriel de l'École polytechnique de Montréal, d'une maîtrise en sciences de l'INRS et d'un certificat en Finance pour les hauts dirigeants de la Harvard Business School.

Nathalie Marcotte possède plus de 30 ans d'expérience dans les secteurs des projets d'automatisation industrielle et des services. De 2020 à 2024, elle a été présidente, automatisation des processus et vice-présidente directrice, automatisation des processus de Schneider Electric SE, où elle dirigeait les offres mondiales d'automatisation industrielle. Elle s'est jointe à Schneider Electric SE en 2013 dans le cadre de l'acquisition d'Invensys, où elle a occupé le poste de vice-présidente principale, Services industriels jusqu'en 2017, et de vice-présidente principale, Ingénierie et services. M^{me} Marcotte a suivi une formation formelle à l'Université Queen's sur les compétences financières des hauts dirigeants de services non financiers, et a bénéficié de séances internes de perfectionnement des compétences sur les résultats à Schneider Electric. Elle compte plus de 10 ans d'expérience à des postes de haute direction en gestion des résultats, y compris à l'échelle mondiale. M^{me} Marcotte est titulaire d'un baccalauréat en ingénierie et d'une maîtrise en sciences appliquées (ingénierie), qu'elle a tous deux obtenus à l'Université du Québec.

Ruby McGregor-Smith, CBE, compte plus de 25 ans d'expérience dans les secteurs de la gestion d'installations et des services d'infrastructures. De 2007 à 2016, elle a été chef de la direction de Mitie Group plc et a été la première femme d'origine asiatique à se voir nommer à un tel poste au sein d'une société du FTSE 350. M^{me} McGregor-Smith a rejoint Mitie Group plc en 2002, où elle a occupé les postes de directrice financière du groupe et de chef des opérations jusqu'à sa nomination au poste de chef de la direction en 2007. Auparavant, elle a occupé divers postes de haute direction dans des secteurs commercial et financier auprès de SGI Babcock International Group et de Serco Group plc. M^{me} McGregor-Smith est administratrice au sein des comités d'audit de Everyman Media Group plc et de Tideway Tunnel et elle est présidente de Pareto Facilities Management et d'Airports UK (anciennement Airport Operators Association AOA). Elle a été présidente de l'Institute of Apprenticeships and Technical Education et de Mind Gym plc, de la Chambre de commerce britannique et du comité d'audit à Michael Page International plc. M^{me} McGregor-Smith est titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université Kingston et d'un diplôme d'études supérieures en commerce mondial de la Saïd Business School, de l'Université d'Oxford. Elle est Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Angleterre et du Pays de Galles. En 2012, M^{me} McGregor-Smith a été nommée Commandeure de l'Ordre de l'Empire britannique (CBE) pour services rendus aux entreprises et pour la diversité en affaires. En 2015, elle est devenue membre de la Chambre des lords.

Sam Shakir a plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des produits et services d'ingénierie pluridisciplinaire, notamment dans les secteurs du nucléaire et des énergies renouvelables. De février à octobre 2024, il a été chef de la direction de SAM LLC, la plus grande société américaine de services géospatiaux gérés. De 2021 à 2023, il a été président, Services opérationnels des usines, Amériques et président, Services environnementaux de Westinghouse Electric Company. Auparavant, M. Shakir a été président et chef de la direction d'Orano USA et directeur général d'Orano Med LLC. Il a également occupé pendant 10 ans des postes de haut dirigeant à Areva Inc. et Areva SA. M. Shakir a plus de 20 ans d'expérience en tant que haut dirigeant en gestion des résultats. Il est titulaire d'un baccalauréat en ingénierie de l'Université Concordia à Montréal et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Californie à Berkeley.

Honoraires de l'auditeur

Le comité d'audit et de risque a pris en considération la question de savoir si la prestation de services autres que d'audit était compatible avec le maintien de l'indépendance de l'auditeur. Le montant total des honoraires versés pour les services professionnels fournis par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 et l'exercice terminé le 31 décembre 2024, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Type de frais	Exercice terminé le 31 décembre 2025	Exercice terminé le 31 décembre 2024
Honoraires d'audit⁽¹⁾	11 929 984 \$	11 210 372 \$
Honoraires pour services liés à l'audit⁽²⁾	2 058 246 \$	1 811 783 \$
Honoraires⁽³⁾	61 176 \$	156 050 \$
Autres honoraires⁽⁴⁾	32 888 \$	109 174 \$
Total	14 082 294 \$	13 287 379 \$

- (1) Les honoraires d'audit comprennent les honoraires pour les services professionnels fournis aux fins de l'audit des états financiers annuels de la Société et de l'examen de ses rapports trimestriels. Ils comprennent également les honoraires versés en contrepartie de services que seuls les auditeurs de la Société peuvent généralement fournir, comme les lettres d'accord présumé, les consentements et l'aide relativement à des documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières et l'examen de ces documents.
- (2) Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent les honoraires pour des services de certification qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers et qui ne sont pas présentés sous « Honoraires d'audit », et comprennent les audits réglementaires des filiales qui ne sont pas pris en compte pour l'opinion d'audit sur les états financiers consolidés de la Société, des services spéciaux en matière d'attestation non requis aux termes de la loi ou de la réglementation, l'établissement de rapports sur l'efficacité des contrôles internes requis aux termes de contrats ou pour des raisons commerciales, des consultations comptables relatives à diverses opérations et l'audit des divers régimes de retraite de la Société.
- (3) Les honoraires pour services fiscaux comprennent les honoraires pour des services liés à la conformité en matière d'impôt sur le revenu, de taxes à la consommation et d'autres obligations fiscales, des services de conseil et de planification en matière de fiscalité nationale et internationale, l'examen de déclarations de revenus et la préparation de déclarations de revenus d'employés détachés à l'extérieur du Canada.
- (4) Les autres honoraires comprennent les honoraires pour des services autres que ceux qui sont décrits sous « Honoraires d'audit », « Honoraires pour services liés à l'audit » et « Honoraires pour services fiscaux ».

7.3 Dirigeants

Le tableau ci-dessous indique le nom des membres de la haute direction de la Société (définis comme tels au sens des règles et des règlements sur les valeurs mobilières applicables) qui ne sont pas également administrateurs de la Société, au 26 février 2026, leur lieu de résidence, ainsi que les principaux postes occupés au cours des cinq dernières années :

Nom et lieu de résidence	Principaux postes occupés au cours des cinq dernières années
Chris Ball Bristol (Royaume-Uni)	Président, Royaume-Uni et Irlande d'AtkinsRéalis depuis mars 2025; Chef des opérations pour le secteur nucléaire d'AtkinsRéalis de novembre 2023 à février 2025; Directeur général (services liés à l'énergie nucléaire) d'EDF Energy, d'octobre 2022 à novembre 2023; et Directeur général, Énergie nucléaire, Europe, Moyen-Orient et Afrique d'AtkinsRéalis de janvier 2018 à octobre 2022.
Jeff Bell Ontario (Canada)	Chef des affaires financières d'AtkinsRéalis depuis avril 2020.
Andrée-Claude Bérubé Québec (Canada)	Chef du contentieux d'AtkinsRéalis depuis décembre 2022; Chef adjointe principale du contentieux et secrétaire corporative d'AtkinsRéalis, de septembre à décembre 2022; et Chef adjointe du contentieux et secrétaire corporative d'AtkinsRéalis, de septembre 2020 à septembre 2022.
James Cullens Londres (Royaume-Uni)	Chef des ressources humaines d'AtkinsRéalis depuis 2017.
Kate Kenny Londres (Royaume-Uni)	Chef de la croissance d'AtkinsRéalis depuis septembre 2025; Vice-présidente directrice et directrice générale de Jacobs, de janvier 2025 à juillet 2025; Vice-présidente principale, directrice générale, Europe de Jacobs, d'octobre 2022 à janvier 2025; Vice-présidente, chef de la croissance et des ventes, Europe de Jacobs, d'août 2021 à octobre 2022; et Vice-présidente, chef de la croissance et des ventes, Royaume-Uni et Irlande de Jacobs, d'octobre 2020 à août 2021.
Steve Morriss Californie (États-Unis)	Président, États-Unis, Amérique latine, et Minéraux et métaux d'AtkinsRéalis depuis janvier 2024; Président, Services d'ingénierie, États-Unis, Asie-Pacifique, Mines et métallurgie d'AtkinsRéalis, de janvier 2022 à décembre 2023; et Président, Moyen-Orient, Asie-Pacifique, Amérique latine, et Mines et métallurgie d'AtkinsRéalis, de janvier 2021 à décembre 2021.
Richard Robinson Reading (Royaume-Uni)	Président, Asie, Moyen-Orient et Australie (AMOA) d'AtkinsRéalis depuis mars 2025; Président, Royaume-Uni et Irlande d'AtkinsRéalis, de janvier 2024 à février 2025; et Chef de la direction, Royaume-Uni et Europe d'AtkinsRéalis, de novembre 2019 à décembre 2023.
Joseph St. Julian Texas (États-Unis)	Président, Énergie nucléaire d'AtkinsRéalis depuis avril 2022; et Vice-président et directeur général de Bechtel, de janvier 2005 à mars 2022.
Joël Taché Québec (Canada)	Chef de la gestion des risques d'AtkinsRéalis depuis mars 2025; et Premier vice-président, Finances, affaires commerciales et risques pour le secteur de l'énergie nucléaire d'AtkinsRéalis, de janvier 2018 à février 2025.

Nom et lieu de résidence	Principaux postes occupés au cours des cinq dernières années
Stéphanie Vaillancourt Québec (Canada)	Présidente, Canada d'AtkinsRéalis depuis octobre 2023; Présidente, Capital et Exploitation et entretien d'AtkinsRéalis, de septembre 2021 à octobre 2023; et Vice-présidente directrice, Capital et trésorière d'AtkinsRéalis, de 2019 à 2021.
Louis G. Véronneau Québec (Canada)	Chef des opérations d'AtkinsRéalis depuis août 2025; Directeur général principal et chef mondial des investissements immobiliers d'Investissements PSP, de septembre 2023 à juillet 2025; Directeur général, Initiatives stratégiques, actifs réels d'Investissements PSP, d'août 2022 à août 2023; et Vice-président exécutif et chef de la transformation d'AtkinsRéalis, de janvier 2020 à août 2022.

Sauf comme il est décrit ci-dessous, à la connaissance de la Société, au cours des 10 dernières années, aucun des administrateurs ou membres de la haute direction de la Société n'a été un administrateur ou un membre de la haute direction d'une société qui a, pendant que la personne exerçait cette fonction, fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs.

De plus, à la connaissance de la Société, au cours des 10 dernières années, aucun des administrateurs mentionnés ci-dessus n'est ou n'a été un administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui a, pendant que la personne exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de ses fonctions, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens, sauf comme il est décrit ci-dessous :

- (i) William L. Young était administrateur de Pharmetics (2011) Inc., une société fermée, jusqu'à ce qu'il démissionne dans le cadre de la vente de Pharmetics en septembre 2017. Après la vente de Pharmetics, un avis d'intention de faire une proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) a été déposé en février 2018 et Pharmetics a par la suite déclaré faillite en date du 16 mars 2018.
- (ii) Gary C. Baughman a été administrateur d'AGS Construction, une société fermée, d'octobre 2022 à octobre 2023. En décembre 2023, AGS Construction s'est placée sous la protection du chapitre 7 du *Bankruptcy Code* (États-Unis).

De plus, à la connaissance de la Société, au cours des 10 dernières années avant la date de la présente notice annuelle, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens.

Au 31 décembre 2025, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société détenaient, en tant que groupe, directement ou indirectement, ou exerçaient le contrôle sur 590 160 actions ordinaires, soit environ 0,36 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

8. Poursuites judiciaires

À la connaissance de la Société, les seules poursuites judiciaires ou mesures réglementaires comportant des réclamations en dommages-intérêts, à l'exclusion des intérêts et des frais, excédant 10 % de l'actif courant de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont les deux poursuites judiciaires décrites ci-après.

La Société a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que la Société a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. La Société a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir des dommages-intérêts.

La Société a entamé des instances judiciaires devant le Tribunal du commerce et des investissements du Qatar (le « **TCIQ** ») contre un entrepreneur principal à la suite de sa participation à un consortium qui était un sous-traitant pour les services mécaniques, électriques et de plomberie dans le cadre d'un projet de construction d'un hôpital. La Société a réclamé à l'entrepreneur principal certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. Le partenaire du consortium de la Société a également entamé des instances judiciaires contre l'entrepreneur principal devant le TCIQ pour réclamer certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. L'entrepreneur principal a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société et son partenaire du consortium ont manqué à leurs engagements au titre du contrat de sous-traitance et cherche à obtenir des dommages-intérêts. Le TCIQ a rejeté toutes les demandes et demandes reconventionnelles le 29 septembre 2024. L'entrepreneur principal, la Société et son partenaire du consortium ont tous interjeté appel de cette décision auprès de la Cour d'appel du Qatar. Le 23 décembre 2024, la Cour d'appel du Qatar a renversé la décision du TCIQ et a renvoyé l'affaire devant le TCIQ pour un nouvel examen. Le TCIQ a rendu son jugement le 3 février 2025, rejetant de nouveau toutes les demandes et demandes reconventionnelles de la Société et de son partenaire du consortium, ainsi que de l'ensemble des réclamations et demandes reconventionnelles de l'entrepreneur principal (à l'exception d'une réclamation de l'entrepreneur principal contre un tiers), à la suite de quoi, le 18 février 2025, toutes les parties ont de nouveau interjeté appel de la décision auprès de la Cour d'appel du Qatar et, le 28 avril 2025, la Cour d'appel du Qatar a de nouveau annulé la décision du TCIQ. Plutôt que de renvoyer l'affaire devant le TCIQ pour un nouvel examen, la Cour d'appel du Qatar a rendu une décision préliminaire le 30 novembre 2025, chargeant un groupe d'experts d'examiner les demandes et demandes reconventionnelles et de produire un rapport à l'intention de la Cour d'appel du Qatar.

Voir également la Note 31 – Passifs éventuels, dans les états financiers consolidés annuels audités de 2025 de la Société.

9. Participations des dirigeants et d'autres personnes dans d'importantes transactions

À la connaissance de la Société, (i) aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, (ii) aucun des actionnaires de la Société qui sont propriétaires véritables ou exercent une emprise, directement ou indirectement, sur plus de 10 % d'une catégorie d'actions de la Société, (iii) ni aucune personne ayant des liens avec les personnes mentionnées aux points (i) et (ii) ou faisant partie du même groupe que celles-ci, n'a ni n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une transaction au cours des trois derniers exercices terminés ou de l'exercice en cours qui a eu, ou serait raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur la Société, l'une de ses sociétés affiliées ou l'une de ses filiales.

10. Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Services aux Investisseurs Computershare Inc., qui ont des bureaux principaux dans les villes de Montréal (Québec), Toronto (Ontario) et Vancouver (Colombie-Britannique), sont l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société à l'égard des actions ordinaires de la Société.

11. Contrats importants

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des activités, les seuls contrats importants pour la Société qui ont été conclus au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ou avant le dernier exercice de la Société, et qui demeurent en vigueur et doivent être déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, sont (i) la convention d'achat d'actions visant la 407, (ii) la convention d'options de vente et d'achat, et (iii) la convention de droits de l'investisseur, énumérés ci-dessous.

La convention d'achat d'actions visant la 407, la convention d'options de vente et d'achat et la convention de droits de l'investisseur ont été déposées sur SEDAR+ au www.sedarplus.com. Les principales modalités de la convention d'achat d'actions visant la 407 et de la convention d'options de vente et d'achat sont énoncées dans la Déclaration de changement important datée du 21 mars 2025 et déposée par la Société à cette date. La description qui suit de la convention de droits de l'investisseur ne constitue qu'un résumé.

Convention de droits de l'investisseur

Le 3 juillet 2017, parallèlement à la clôture de l'acquisition de WS Atkins plc, la Société et La Caisse ont conclu une convention de droits de l'investisseur (la « **convention de droits de l'investisseur** »).

Aux termes de la convention de droits de l'investisseur, La Caisse a notamment le droit, tant qu'elle est propriétaire véritable ou exerce le contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur 10 % ou plus des actions ordinaires en circulation de la Société, de recommander à AtkinsRéalisation un candidat aux fins d'élection ou de nomination à titre d'administrateur, pourvu que le candidat proposé par La Caisse n'ait aucune relation importante avec AtkinsRéalisation ou La Caisse et que sa nomination soit assujettie à une recommandation favorable de la part du comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable du conseil de la Société. En outre, la Société a convenu de consulter La Caisse avant de nommer un nouveau président du conseil d'administration.

La convention de droits de l'investisseur renferme également les dispositions suivantes :

- (i) Tant que La Caisse détient, directement ou indirectement, au moins 12 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, elle peut se prévaloir d'un droit préférentiel de souscription lors de nouvelles émissions d'actions ordinaires et de titres convertibles, sous réserve des exceptions usuelles;
- (ii) Sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables et des règles de la TSX, conformément au droit au rachat de La Caisse, La Caisse a le droit de demander à la Société de racheter les actions ordinaires qu'elle détient directement ou indirectement, ce qui représente jusqu'à 25 % des rachats devant être effectués par la Société dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités; et
- (iii) La Caisse a reçu des droits d'inscription d'entraînement (mais non des droits d'inscription sur demande) lui permettant, tant qu'elle détient directement ou indirectement plus de 12 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, d'inclure sa quote-part des actions ordinaires vendues dans le cadre de certains placements auprès du public visant des actions ordinaires, sous réserve des demandes et des dispositions en matière de réduction usuelles des preneurs fermes.

12. Intérêts des experts

L'auditeur de la Société est Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.; il est indépendant de la Société au sens des règles du *Code de déontologie* de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

13. Renseignements supplémentaires

De plus amples renseignements, y compris la rémunération et l'endettement des administrateurs et des dirigeants et les prêts consentis à ceux-ci et les principaux porteurs de titres de la Société et de titres dont l'émission est autorisée en vertu de programmes de rémunération à base de titres de participation, sont contenus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction qui porte sur l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société du 15 mai 2025.

Pour obtenir des renseignements financiers complémentaires, y compris les états financiers comparatifs du dernier exercice financier complet de la Société, se reporter au rapport de gestion 2025.

Pour obtenir des versions papier de la présente notice annuelle, de la plus récente circulaire de sollicitation de procurations de la direction et des plus récents rapports annuels et financiers intégrés, rendez-vous à la rubrique « Investisseurs » au www.atkinsrealis.com. Des renseignements sur la Société sont aussi disponibles sur SEDAR+ au www.sedarplus.com.

Annexe « A »

Mandat du comité d'audit et de risque

1. MISSION

Le comité d'audit et de risque (le « **comité** ») est un comité du conseil d'administration (le « **conseil** ») de Groupe AtkinsRéalis inc. (la « **Société** ») qui aide le conseil à surveiller l'environnement de contrôle et la communication de l'information de la Société et à surveiller le cadre, la stratégie, les politiques et la gouvernance de la gestion des risques d'entreprise (« **GRE** ») de la Société. Le comité surveille également, au moyen de mesures raisonnables, le respect par la Société des engagements financiers ainsi que des exigences légales et réglementaires régissant les questions de communication de l'information financière et la gestion des risques financiers.

2. COMPOSITION

Le comité est composé d'au moins trois (3) et d'au plus sept (7) administrateurs, qui doivent tous être « indépendants », comme il est déterminé par le conseil conformément à la législation et à la réglementation canadiennes en valeurs mobilières.

En outre, chaque membre du comité doit avoir des compétences financières ou acquérir des compétences financières¹ dans un délai raisonnable après sa nomination au comité.

Au moins un (1) membre du comité des ressources humaines siège au sein du comité et vice-versa. Au moins un (1) membre du comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie siège au sein du comité et vice-versa.

Sous réserve des règlements généraux de la Société, le président et les membres du comité sont recommandés par le comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable et nommés par le conseil.

3. ACTIVITÉS, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

3.1 Responsabilité principale

- (A) Le comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives aux conventions comptables, aux pratiques de présentation de l'information et aux contrôles internes de la Société, ainsi qu'à la gestion des risques financiers et d'entreprise en conformité avec les exigences légales et réglementaires pertinentes.

3.2 Présentation de l'information financière

- (A) Le comité examine les états financiers trimestriels non audités de la Société, les notes y afférentes et le communiqué de presse connexe et en recommande l'approbation au conseil.
- (B) Avant leur publication, le comité examine les états financiers annuels audités de la Société et les notes y afférentes, le communiqué de presse connexe ainsi que l'énoncé de la responsabilité de la direction à l'égard des états financiers et de toute modification comptable importante et de la communication de questions connexes et recommande au conseil de les approuver.
- (C) Avant sa publication, le comité examine le rapport de gestion de la Société et en recommande l'approbation par le conseil, en accordant une attention particulière à l'utilisation et à la cohérence des mesures financières non conformes aux PCGR et à la présentation de questions inhabituelles ou délicates comme les opérations avec une personne apparentée, les événements non récurrents importants, les risques importants, les modifications de politiques comptables, les estimations ou les réserves, de même que les écarts importants entre les périodes de déclaration comparatives.
- (D) Avant sa publication, le comité examine la notice annuelle de la Société et recommande au conseil de l'approuver.
- (E) Le comité reçoit régulièrement des rapports et évalue le caractère adéquat des procédures établies pour la divulgation publique de l'information financière extraite ou tirée des états financiers de la Société, y compris des présentations périodiques aux investisseurs externes, autres que les documents d'information publics mentionnés aux paragraphes (B), (C) et (D) ci-dessus.

¹ Conformément à la définition de « compétences financières » énoncée à l'article 1.6 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* et comme déterminé par le conseil.

- (F) Avant leur publication, le comité examine et recommande au comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable l'approbation des principaux paramètres d'information de la Société inclus dans ses documents d'information publics, ainsi que le cadre de contrôle et les assurances pour s'assurer de leur pertinence.

3.3 Conventions comptables, réserves et questions fiscales

- (A) Le comité examine à l'égard de la pertinence des conventions comptables utilisées aux fins de la préparation des états financiers de la Société, et au moins une fois par année, procède à un examen des principaux traitements et conventions comptables propres à la Société et de toutes modifications proposées à ces conventions.
- (B) Chaque trimestre, le comité passe en revue les soldes de comptes particuliers figurant au bilan de la Société qui servent à repérer les secteurs de risque qui font l'objet d'estimations comptables et de jugements plus importants (appelés à l'interne « transfert de niveau hiérarchique aux termes de la politique au palier »).
- (C) Chaque trimestre, le comité reçoit le rapport juridique et examine les litiges importants et les développements significatifs en ce qui a trait à l'adéquation des réserves de la Société pour les litiges, les réclamations ou autres éventualités et la pertinence de la divulgation connexe.
- (D) Chaque année, le comité reçoit un rapport et procède à un examen de la conformité des déclarations fiscales, des charges d'impôt et des nouvelles questions fiscales.

3.4 Contrôles et écarts par rapport aux contrôles / attestation du chef de la direction et du chef des affaires financières

- (A) Le comité examine la qualité et l'intégrité des contrôles internes de la Société, des contrôles et procédures de divulgation et des systèmes d'information de gestion, en mettant particulièrement l'accent sur les contrôles comptables et financiers, et recommande des modifications au besoin.
- (B) Le comité examine les rapports de la direction sur les contrôles internes et les contrôles et procédures de divulgation, y compris :
- (i) la mention des lacunes importantes dans la conception et le fonctionnement des contrôles internes;
 - (ii) la communication des changements importants dans les contrôles internes;
 - (iii) la dénonciation de fraudes impliquant la direction ou un employé et ayant un impact significatif sur les contrôles internes.
- (C) Lorsque nécessaire, le comité peut demander et faire mener des enquêtes particulières et a accès aux livres, aux registres et aux installations de la Société en tout temps.
- (D) Le comité examine le plan d'attestation annuel du président et chef de la direction et du chef des affaires financières (l'« attestation du chef de la direction et du chef des affaires financières »). Il reçoit l'attestation du chef de la direction et du chef des affaires financières concernant les dépôts intermédiaires et annuels à effectuer conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*; il examine les résultats des tests d'attestation intermédiaires et annuels du chef de la direction et du chef des affaires financières.
- (E) Le comité examine l'application des procédures établies par la Société pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes ou des préoccupations concernant la comptabilité, les contrôles internes ou les questions d'audit, soit à l'égard de la Société ou d'une filiale, et à la demande du conseil. Au moins chaque trimestre, le comité reçoit un rapport sur :
- (i) les problèmes, les violations ou les plaintes (y compris les soumissions confidentielles et anonymes) signalés à la Société à l'égard de la comptabilité, des contrôles internes, de l'audit ou de la fraude²;
 - (ii) les enquêtes sur les contrôles internes et les écarts par rapport à la *Politique sur la hiérarchie des pouvoirs décisionnels* de la Société.

² Au sens du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*.

3.5 Auditeur indépendant

- (A) Le comité évalue de façon officielle la reconduction du mandat de l'auditeur indépendant ou le changement de celui-ci et examine toutes les questions relatives à un changement d'auditeur indépendant, notamment tout différend entre la Société et l'auditeur indépendant relativement à l'opinion de ce dernier ou à une réserve nuanciant cette opinion, ou encore relativement à un commentaire exprimé par l'auditeur indépendant.
- (B) Chaque année, le comité recommande un auditeur indépendant au conseil, pour approbation par les actionnaires de la Société.
- (C) Le comité examine la confirmation annuelle de l'indépendance fournie par l'auditeur indépendant et toute relation ou tout service pouvant avoir un impact sur l'objectivité et l'indépendance de l'auditeur indépendant.
- (D) Le comité examine et approuve les honoraires et services budgétés et réels d'audit, liés à l'audit ou non, fournis par l'auditeur indépendant et examine si la fourniture de services autres que les services d'audit est compatible avec le maintien de l'indépendance de l'auditeur indépendant.
- (E) Le comité examine et approuve périodiquement la politique relative aux services liés ou non à l'audit.
- (F) Chaque année, le comité reçoit un rapport sur le mandat, de l'organisation, de la dotation en personnel, des compétences, de l'indépendance, du rendement et de l'efficacité de l'auditeur indépendant.
- (G) Le comité examine et approuve la portée et le calendrier des examens de l'auditeur indépendant des états financiers trimestriels non audités et de son plan d'audit annuel.
- (H) Le comité supervise les travaux de l'auditeur indépendant engagé pour établir ou délivrer un rapport d'auditeur indépendant ou fournir à la Société d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation, y compris la résolution de tout désaccord entre la direction et l'auditeur indépendant au sujet de la présentation de l'information financière.
- (I) Le comité passe en revue : i) le rapport d'audit annuel de l'auditeur indépendant à l'intention du comité, ainsi que les résultats de l'audit indépendant et ii) les résultats de ses examens trimestriels et toute recommandation importante formulée par l'auditeur indépendant visant à renforcer les contrôles internes de la Société.
- (J) Chaque année, le comité examine le risque de fraude avec l'auditeur indépendant.
- (K) Le comité examine tout problème important rencontré par l'auditeur indépendant pendant l'exécution de son mandat d'audit indépendant ou de la préparation des rapports trimestriels ainsi que le contenu de toute lettre à la direction adressée par l'auditeur indépendant à la Société, de même que la réponse de la direction à une telle lettre.
- (L) Le comité procède à l'examen de toute question importante restée en suspens entre la direction et l'auditeur indépendant qui pourrait avoir une incidence sur la présentation de l'information financière ou sur les contrôles internes de la Société.
- (M) Le comité procède à un examen de la *politique en matière d'embauche de salariés et d'anciens salariés de l'auditeur indépendant actuel et ancien* de la Société, et l'approuve. (Voir l'annexe « A » ci-jointe.)
- (N) Le comité communique avec l'auditeur indépendant au sujet de la rotation requises des associés pertinents chargés de l'audit conformément aux exigences réglementaires.

3.6 Fonction d'audit interne

- (A) Chaque année, le comité examine et approuve la charte, la nature, la portée du mandat et le budget de la fonction d'audit interne, ainsi que son plan annuel d'audit interne et ses objectifs de rendement, et discute avec l'auditeur interne des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités.
- (B) Chaque trimestre, le comité procède à un examen du statut du plan annuel d'audit interne et reçoit un rapport des progrès des mandats d'audit interne et un suivi des recommandations actuelles, non réglées ou en retard.
- (C) Chaque trimestre, le comité examine les conclusions et le résumé des constatations des rapports d'audit interne.
- (D) Le comité communique au besoin avec la fonction d'audit interne pour s'assurer qu'elle est libre de toute influence susceptible de nuire à sa capacité d'assumer objectivement ses responsabilités.

- (E) Le comité examine le plan de relève du vice-président, Audit interne, comme recommandé par la direction.
- (F) Le comité approuve la nomination ou la destitution du vice-président, Audit interne, ainsi que son mandat et ses responsabilités, l'évaluation de son rendement et sa rémunération.
- (G) Le comité examine tout problème important rencontré par l'auditeur interne dans l'exécution de son audit indépendant et toute mesure proposée visant à remédier aux anomalies découvertes après l'achèvement d'un mandat d'audit interne. Si une anomalie affectant la fiabilité ou la fiabilité perçue des résultats, des recommandations ou des conclusions du mandat d'audit est constatée, le comité veille à ce que des plans appropriés soient mis en place ou que des mesures soient prises pour maintenir l'intégrité et la fiabilité du processus d'audit.
- (H) Le vice-président, Audit interne est responsable d'informer le comité de tout manquement aux normes internationales d'audit interne applicables. Le comité est chargé d'évaluer cette non-conformité et son incidence sur la fonction d'audit interne.
- (I) Le comité s'assure que la fonction d'audit interne dispose d'un programme externe d'assurance qualité et d'amélioration. En collaboration avec le vice-président, Audit interne et d'autres membres de la direction, au besoin, le comité discute de la portée et de la fréquence des évaluations externes de la qualité et les approuve.

Le comité suit les progrès, participe au besoin à l'évaluation de la qualité et reçoit les résultats à cet égard directement de l'évaluateur externe. Le comité examine les résultats, approuve les plans d'action visant à mettre en œuvre les recommandations et soutient les initiatives d'amélioration continue basées sur les plans d'action.

3.7 Autres responsabilités

- (A) Le comité examine périodiquement la *Politique en matière de communication d'information et de délits d'initiés* de la Société et fait des recommandations au conseil concernant toute modification requise à la lumière des exigences légales et réglementaires applicables.
- (B) Chaque trimestre, le comité examine les procès-verbaux des réunions du comité de communication de l'information et toute question soulevée par ce dernier.
- (C) Le comité examine la charte du comité de communication de l'information et recommande son approbation (y compris toute modification requise) au conseil.
- (D) Chaque année, le comité examine la politique de trésorerie et le portefeuille de la Société et reçoit des rapports sur la note de crédit et l'état des liquidités de la Société.
- (E) Chaque année, le comité reçoit un rapport sur la couverture d'assurance globale de la Société, y compris la compagnie d'assurance captive et l'assurance responsabilité civile des administrateurs et des membres de la direction, procède à un examen de ce rapport et formule à l'intention du conseil des recommandations sur toute modification nécessaire.
- (F) Le cas échéant, le comité examine périodiquement avec la direction toute orientation financière proposée par le marché externe.
- (G) Le comité examine périodiquement les processus de transactions entre parties liées de la Société et fait des recommandations au conseil concernant tout changement nécessaire à la lumière des exigences légales et réglementaires applicables.

3.8 La gestion du risque d'entreprise

- (A) Chaque année, le comité examine et recommande au conseil d'approuver la politique de gestion des risques de la Société et l'énoncé d'appétence au risque³.
- (B) Chaque trimestre, le comité examine la matrice de contrôle des risques de la Société et du registre des risques de l'entreprise pour assurer la surveillance du processus.
- (C) Chaque trimestre, le comité et la direction examinent les risques les plus importants, les nouveaux risques et les tendances émergentes, ainsi que des documents d'information connexes de la Société.

³ L'énoncé d'appétence au risque de la Société présente la position de la Société au sujet de la capacité de prise de risques, de l'appétit pour le risque, des seuils et des niveaux de tolérance.

4. SURVEILLANCE DES RISQUES D'ENTREPRISE

Le comité soutient la fonction et la responsabilité du conseil d'administration en matière de gestion des risques de la Société, conformément à la *Politique de gestion des risques* de la Société. Pour ce faire, le comité supervise la manière dont la Société gère les risques associés au rendement financier, aux contrôles financiers, à la structure du capital, aux immobilisations et aux investissements, aux garanties, à la fiscalité et aux assurances. Le comité supervise la gestion par la Société des risques, ce qui comprend les systèmes de préparation des rapports qui pourraient avoir un impact significatif sur sa capacité à présenter ses résultats financiers.

5. ORGANISATION ET PROCÉDURES

- (A) Le comité se réunit au moins une fois par trimestre, puis selon les besoins. Le président du comité, le chef, développement durable et intégrité, le président et chef de la direction, le président du conseil, le chef des affaires financières, le vice-président, Audit interne, l'auditeur indépendant ou tout autre membre du comité peut demander la tenue d'une réunion du comité. À chacune des réunions régulières et des réunions spéciales du comité, une séance à huis clos des administrateurs indépendants est tenue.
- (B) Le président et chef de la direction nomme un membre du comité de direction qui sera la personne-ressource principale du comité (le « chef de comité »).
- (C) Le président du comité établit l'ordre du jour de chaque réunion du comité, en consultation avec le président et chef de la direction, le chef de comité et le secrétaire corporatif. Le président du comité préside les réunions du comité; en son absence, le comité peut élire un remplaçant.
- (D) Le secrétaire corporatif ou, lorsqu'il ne peut assister à la réunion du comité, le secrétaire adjoint corporatif, agit à titre de secrétaire de la réunion et transmet tous les procès-verbaux des réunions du comité à chaque membre du comité en temps opportun.
- (E) La majorité des membres du comité constitue un quorum. Les délibérations du comité se déroulent conformément aux règlements généraux de la Société.
- (F) Le chef de comité, le vice-président, Audit interne et l'auditeur indépendant ont un accès direct au comité. Ils reçoivent l'avis de convocation et sont invités à toutes les réunions du comité et peuvent y assister, à leur gré, en tant que participants sans droit de vote.
- (G) Le président et chef de la direction et le président du conseil ont chacun un accès direct au comité. Le président et chef de la direction et le président du conseil reçoivent un avis de convocation et sont invités à assister à toutes les réunions du comité à titre de participants sans droit de vote.
- (H) Chaque trimestre, l'auditeur indépendant, le vice-président, Audit interne et le chef des affaires financières se réunissent séparément avec le comité, en séances à huis clos.
- (I) Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec l'auditeur indépendant, le vice-président, Audit interne et le chef des affaires financières et peut également communiquer directement avec tout employé de la Société, s'il le juge nécessaire.
- (J) Le président du comité rend des comptes au conseil, à la prochaine réunion régulière du conseil qui suit une réunion du comité, sur les activités du comité et sur les recommandations qu'il juge appropriées dans les circonstances.
- (K) Le comité peut solliciter des ressources auprès de la Société pour effectuer des recherches, des enquêtes et préparer des rapports sur des questions qui relèvent de ses responsabilités.
- (L) Le comité peut retenir les services de conseillers externes aux frais de la Société pour effectuer des recherches et des enquêtes, pour obtenir des conseils et pour préparer des rapports sur les questions relevant des responsabilités du comité. Le comité approuve les modalités d'embauche du conseiller externe, y compris sa rémunération, et il supervise son travail.
- (M) Le comité révisé annuellement son mandat afin de s'assurer qu'il est toujours approprié, établit son plan de travail annuel et fait des recommandations à cet égard au conseil, tel que requis.

Aucune disposition prévue au présent mandat ne doit être interprétée comme attribuant au comité la responsabilité qui relève du conseil d'administration d'assurer la conformité de la Société avec les lois et les règlements applicables, ainsi qu'avec les normes de conduite en découlant ou d'autres obligations imposées par la loi ou par les règlements aux administrateurs de la Société ou aux membres du comité.

ANNEXE A

Politique en matière d'embauche de salariés et d'anciens salariés de l'auditeur indépendant actuel et ancien de la Société

La Société et ses filiales ne retiennent pas les services de toute personne à titre de dirigeant, de salarié ou de consultant qui est en mesure d'influencer la préparation des états financiers de la Société si elle-même ou tout membre de sa famille immédiate fait partie de l'équipe de mission de tout cabinet agissant à titre d'auditeur indépendant de la Société ou de l'une quelconque de ses filiales.

La même interdiction s'applique à l'égard de toute personne si elle-même ou tout membre de sa famille immédiate a fait partie auparavant de l'équipe de mission d'un cabinet agissant ou ayant agi à ce titre, sauf si une période d'au moins un (1) an s'est écoulée depuis la date du dernier dépôt, auprès d'une autorité de réglementation, des états financiers audités par l'équipe de mission.